

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

LABORATOIRE D'ANALYSE DES POLITIQUES  
DE DEVELOPPEMENT (LAPD)



**Améliorer le ciblage des politiques  
publiques pour l'emploi décent en  
Afrique francophone dans le cadre  
de la pandémie de COVID 19**

## Rapport technique 2

### Effets économique et social de la COVID-19 sur le secteur informel au Bénin : enseignements pour les politiques publiques

Équipe de supervision

Pr. ALINSATO S. Alastaire  
Pr. CHABOSSOU Augustin F. C.

Équipe de rédaction

Prof. LOKONON K. O. Boris  
Dr. AMEGNAGLO C. Jaurès  
Dr. NONVIDE G. M. Armel

LABORATOIRE D'ECONOMIE PUBLIQUE



GEREA



LASAARΣΨ



LAPD



## **Rapport technique 2**

# **Effets économique et social de la COVID-19 sur le secteur informel au Bénin : enseignements pour les politiques publiques**

### **Équipe de supervision**

**Pr. ALINSATO S. Alastaire**  
**Pr. CHABOSSOU Augustin F. C.**

### **Équipe de rédaction**

**Prof. LOKONON K. O. Boris**  
**Dr. AMEGNAGLO C. Jaurès**  
**Dr. NONVIDE G. M. Armel**



## Liste des sigles et abréviations

ARCH	:	Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CA	:	Chiffre d’Affaires
CNPS	:	Conseil National de la Protection Sociale
CQP	:	Certificat de Qualification Professionnelle
ERI-ESI	:	Enquête Régionale Intégrée sur l’Emploi et le Secteur Informel
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière d’Afrique
FMI	:	Fonds Monétaire International
ILO	:	International Labour Organization
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique
INStAD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MIC	:	Ministère de l’Industrie et du Commerce, Bénin
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIE	:	Organisation Internationale des Employeurs
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non-Gouvernemental
OWID	:	Our World in Data
PIB	:	Produit Intérieur Brute
PME-PMI	:	Petites et Moyennes Entreprises-Petites et Moyennes Industries
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
UNAEIB	:	Union Nationale des Acteurs de l’Économie Informelle du Bénin
UPI	:	Unités de Production Informelle
VIH-SIDA	:	Virus de l’Immunodéficience Humaine- Syndrome d’Immunodéficience Acquise

## Listes des tableaux

Tableau 1. Principales caractéristiques des UPI créées dans le temps, Bénin, 2018 .....	14
Tableau 2. Structure par milieu de résidence et branche d'activité des UPI au Bénin.....	15
Tableau 3. Productivités des activités du secteur informel .....	16
Tableau 4. Disponibilité des services de base dans les UPI, Bénin, 2018 .....	19
Tableau 5. Situation matrimoniale du propriétaire/promoteur .....	32
Tableau 6. Types de local dans lesquels les activités des UPI sont exercées.....	35
Tableau 7. Temps nécessaire pour faire fonctionner les activités de l'entreprise .....	38
Tableau 8. Raisons de la non formalisation des UPI en pourcentages .....	38
Tableau 9. Comparaison des ventes entre avril 2022 et avril 2020 en pourcentage .....	41
Tableau 10 : Modifications du travail en vue de respecter les mesures préventives du Covid-19 .....	41
Tableau 11. Soutien reçu du gouvernement .....	42
Tableau 12. Mesures de riposte et de relance prises par le gouvernement ayant les plus marqué .....	43

## Liste des Figures

Figure 1 : Mode de formation du personnel des entreprises informelles .....	17
Figure 2 : Évolution mensuelle des contaminations de la Covid-19 au Bénin.....	23
Figure 3 : Évolution mensuelle du nombre de décès liés à la Covid-19 au Bénin.....	23
Figure 4 : Évolution mensuelle du nombre de nouvelles contaminations et de décès liés à la Covid-19 au Bénin .....	24
Figure 5 : Niveau d'étude du propriétaire/promoteur.....	32
Figure 6 : Causes de non inscription à une mutuelle de santé.....	34
Figure 7 : Secteur d'activité des unités de production informelles .....	34
Figure 8 : Droit de propriété sur le local .....	36
Figure 9 : Secteur d'intervention de l'entreprise pour l'activité principale .....	36
Figure 10 : Propriétaire de l'entreprise.....	37
Figure 11 : Nouvelle stratégie adoptée depuis le début de la pandémie .....	40

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et abréviations .....	5
Listes des tableaux.....	6
Liste des Figures.....	7
Table des matières .....	8
Résumé exécutif .....	9
Chapitre 0 : Introduction générale.....	11
1. Contexte de l'étude.....	11
2. Objectifs de l'étude .....	12
Chapitre 1 : Analyse du secteur informel au Bénin avant la Covid-19 .....	14
1.1. Profil des entreprises informelles au Bénin .....	14
1.2. Analyse des avantages et inconvénients des entreprises informelles .....	17
1.3. Les politiques publiques de soutien au secteur informel.....	20
Chapitre 2 : Analyse de la transmission de la Covid-19 et mesures de ripostes gouvernementales .....	22
2.1. La propagation de la COVID-19 au Bénin.....	22
2.2. Les effets sanitaires, politiques et économiques de la Covid-19 sur les activités du secteur informel .....	24
2.3. Analyse des mécanismes de mise en œuvre des programmes d'appui aux activités informelles pour faire face à la COVID 19 .....	26
2.3.1. Mesures de ripostes gouvernementales face à la Covid-19.....	26
Chapitre 3 : Analyse de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les entreprises informelles (Unités de production informelles) .....	31
3.1. Caractéristiques et profil des Unités de Production Informelles .....	31
3.2. Impact de la pandémie de la Covid-19 sur les Unités de Production Informelles .....	39
3.3. Mesures de relance de l'activité des Unités de Production Informelles.....	41
Conclusion générale et recommandations .....	44
Références bibliographiques .....	46
Annexe : Rapport des travaux de discussions de groupe (focus group) sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les entreprises informelles dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi au Bénin.....	48



## Résumé exécutif

Le Bénin, à l'instar des autres pays du monde, a subi de plein fouet la crise de la Covid-19. La pandémie, qui a démarré dans le pays en mars 2020, a contaminé 27.316 personnes dont 163 sont décédées à la date du 31 juillet 2022. Le Bénin a connu globalement quatre vagues de contaminations. La crise sanitaire s'est rapidement transformée en une crise économique majeure au Bénin. En effet, elle a engendré une baisse des activités, de la production et de productivité de la majorité des unités informelles, qui ont dû mettre en place des mesures d'installation des dispositifs de protection contre la Covid-19 pour leur personnel et les visiteurs conformément aux recommandations du Gouvernement béninois. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie du Bénin estime que la crise de la Covid-19 a provoqué la réduction du chiffre d'affaires (CA) des entreprises d'environ 64% en 2020 et induit des coûts supplémentaires s'élevant en moyenne à un million et trois cent trente-neuf mille sept cent trente et un (1.339.731) FCFA.

La propagation rapide de la Covid-19 a poussé le Gouvernement béninois à mettre en place des mesures d'urgence pour la contenir, à savoir : l'isolement des passagers de vols provenant de l'étranger et de certaines frontières terrestres sous la supervision et la prise en charge par l'État, la mise en place d'un cordon sanitaire limitant les mouvements autour des 12 communes les plus atteintes (le cordon sanitaire est établi sur la période allant du 30 mars au 11 mai 2020) ainsi qu'une campagne de communication multicanale sur les gestes barrières à adopter. Ces mesures ont affecté de diverses manières les activités des opérateurs économiques et entreprises béninois quels que soient leurs tailles et leurs domaines d'activités. Afin de réduire le fardeau de la crise, le Gouvernement béninois a mis en place des mesures de relance dont les subventions accordées aux entreprises, unités informelles et aux ménages sur l'électricité et l'eau, des prêts et des refinancements accordés aux entreprises et des allègements des impôts.

Bien que ces mesures de relance économique aient été prises, l'économie du Bénin, étant essentiellement informelle avec une prédominance du sous-emploi, le secteur informel a bénéficié faiblement du dispositif de protection sociale. Les acteurs du secteur informel constituent une couche très vulnérable aux impacts de la crise de la Covid-19. Alors la présente étude vise la compréhension des impacts de la Covid-19 sur les emplois informels afin de disposer d'évidences pour un meilleur ciblage des politiques publiques pour l'emploi décent en Afrique francophone en réponse à la pandémie de Covid-19.

Afin d'atteindre les objectifs visés, une analyse du secteur informel béninois avant la crise de la Covid-19 a été effectuée sur la base de données secondaires. Cette analyse a révélé que les Unités de production informelles (UPI) au Bénin sont essentiellement dirigées par des femmes, des jeunes et ces UPI évoluent dans le secteur du commerce et se concentrent dans les grands centres urbains. Une enquête portant sur l'impact de la Covid-19 a été réalisée auprès de 2000 UPI dans le Sud Bénin (Cotonou et Abomey-Calavi). L'analyse des données révèle que la pandémie de la Covid-19 a affecté différemment les entreprises informelles. En termes d'effet sur les ventes, environ 45% des UPI ont enregistré une baisse des ventes en avril 2022 comparativement mois d'avril 2020, environ un quart des UPI ont enregistré une augmentation de leurs ventes contre 21,36% qui ont vu leur vente stagnée sur la même période. Afin de faire face à la crise, les UPI ont mis en place des mesures préventives dont le lancement d'activité en ligne, la livraison de biens ou de services à domicile, le travail à distance pour sa main-d'œuvre, la modification de l'organisation du travail, la réduction des heures de travail. Les UPI ont très peu bénéficié des mesures de relance économique du Gouvernement. Alors la présente étude recommande la mise en place d'un plan de facilitation de formalisation des UPI, d'un plan d'accompagnement des UPI dans l'utilisation des technologies d'information et de communication, d'un plan d'accompagnement des UPI dans leur restructuration pour favoriser leur redressement et leur résilience face à ces genres de crise et la mise en place d'un fonds de solidarité pour couvrir les catastrophes (épidémies, pandémies, sécheresses, etc.) non couverts par l'assurance.

## Chapitre 0 : Introduction générale

### 1. Contexte de l'étude

À différentes époques, les humains ont connu plusieurs vagues de maladies pandémiques qui ont causé de nombreux dommages, telles que les pandémies de grippe (Gagnon et al., 2013) et la pandémie de VIH-SIDA (Merson, 2006). Le dernier trimestre de l'année 2019 fut marqué par l'apparition d'une maladie infectieuse émergente, appelée Covid-19, provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2. La rapide propagation de la Covid-19 couplée au nombre d'hospitalisations et de décès a amené les autorités sanitaires mondiales en l'occurrence l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a déclaré la Covid-19 comme une pandémie mondiale le 11 mars 2020. A l'instar des autres pays du monde, le Bénin a subi de plein fouet la crise de la Covid-19. Le Bénin a connu son premier cas de contamination de la Covid-19 le 16 mars 2020 et le premier décès dû à la covid-19 le 06 avril 2020. La pandémie sévit toujours avec près de 28 014 cas confirmés, dont 163 décès à la date du 15 avril 2023.

Compte tenu de la propagation rapide de la Covid-19, des pays du monde entier ont adopté plusieurs mesures de santé publique destinées à empêcher sa propagation, y compris la distanciation sociale (Fong et al., 2020). Dans le cadre de la distanciation sociale, les entreprises, les écoles, les universités, et les organisations non gouvernementales (ONG) ont dû fermer, les rassemblements de masse ont été interdits et des mesures de verrouillage ont été imposées dans de nombreux pays, autorisant les déplacements uniquement pour les besoins essentiels. La distanciation sociale doit réduire du jour au lendemain le nombre de nouveaux cas liés à la Covid-19 afin de stopper la croissance exponentielle et donc réduire la pression sur les services médicaux (John Hopkins University, 2020). Elle a ainsi causé un ralentissement de la libre circulation des personnes et des biens et a entraîné une contraction des économies, la fermeture ou le ralentissement des activités de nombreuses entreprises, une hausse du chômage et un accroissement de la dette globale. La résilience des économies du monde est plus que jamais éprouvée.

En réponse à la crise, le Gouvernement béninois a mis en place des mesures d'urgence pour la contenir, à savoir : l'isolement des passagers de vols provenant de l'étranger et de certaines frontières terrestres sous la supervision et la prise en charge par l'État, la mise en place d'un cordon sanitaire limitant les mouvements autour des 12 communes<sup>1</sup> les plus atteintes (le cordon

---

<sup>1</sup> Le cordon sanitaire est composé des communes suivantes : Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Misséré et Adjara.

sanitaire est établi sur la période allant du 30 mars au 11 mai 2020) ainsi qu'une campagne de communication multicanale sur les gestes barrières à adopter. Bien qu'un confinement n'ait pas été décrété au Bénin, l'économie est forcément affectée par la pandémie notamment à cause de la mise en place du cordon sanitaire brisant les chaînes logistiques pour les petits commerçants et le flux de biens et de personnes à travers le pays, la fermeture des frontières de tous les pays voisins du Bénin, la baisse du commerce international, etc..

La pandémie affecte les activités économiques un peu partout dans le monde. Ainsi, on peut dire sans grand risque de se tromper que les opérateurs économiques et entreprises béninois quels que soient leurs tailles et leurs domaines d'activités sont touchés par la pandémie de diverses manières. Un rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC, 2020) a indiqué que les PME/PMI font face à la réduction du chiffre d'affaires (CA) d'environ 64% pour l'année 2020, à des coûts induits par la pandémie s'élevant en moyenne à un million et trois cent trente-neuf mille sept cent trente et un (1.339.731) FCFA. La pandémie affecte également les engagements financiers des entreprises. En effet, les résultats de cette étude précisent également que 37 entreprises, sur les 39 ayant des engagements financiers, ont déclaré que la crise sanitaire a provoqué une baisse des ventes et le non-respect des engagements (non-remboursement des crédits). Aussi, la Covid-19 a provoqué la perte de 360 000 à 620 000 emplois principalement dans les secteurs des transports (18%) et du tourisme-hôtellerie (20%) et du commerce (34%) (République du Bénin, Nations Unies et BAD, 2020). Cette situation a engendré la baisse des revenus des ménages et accentué leur vulnérabilité.

Bien que des mesures de relance économique (encadré 1) aient été prises, l'économie du Bénin, étant essentiellement informelle avec une prédominance du sous-emploi, le secteur informel bénéficie faiblement du dispositif de protection sociale. Les acteurs du secteur informel constituent une couche très vulnérable aux impacts de la crise de la Covid-19.

Le présent rapport vise à contribuer à un meilleur ciblage des politiques publiques pour l'emploi décent en Afrique francophone en réponse à la pandémie de Covid-19. L'étude se focalise exclusivement sur les entreprises du secteur informel et porte au Bénin sur 2000 unités de production informelles (UPI).

## 2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est d'étudier comment un appui ciblé et efficace aux petits acteurs de l'informel pourrait aider les gouvernements africains à : a) comprendre l'impact des

mesures de distanciation sociale liées à la Covid-19 sur l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest et sur les groupes vulnérables, notamment les femmes, qui tirent leurs moyens de subsistance des activités informelles, b) atteindre l'objectif à long terme (post-pandémie) de renforcer les emplois et entreprises informels, qui sont prédominants et emploient les pauvres, notamment les femmes, en Afrique, c) mieux contrôler la propagation de l'épidémie de la Covid-19 par une meilleure compréhension des canaux par lesquels l'informel favorise la propagation de la maladie, d) mieux orienter les dépenses publiques correspondant aux fonds de riposte vers un appui efficace aux moyens de subsistance des pauvres.

De façon spécifique, il s'agit de :

- a. mener une analyse détaillée de l'impact de la crise sur l'activité économique, en particulier, les activités employant les groupes vulnérables que sont les jeunes et surtout les femmes ;
- b. déterminer sur la base d'une meilleure compréhension du modèle de contacts interpersonnels (par une analyse quantitative et qualitative) dans l'informel, les stratégies d'encadrement adaptées pour limiter la propagation de la maladie, en influençant les comportements des acteurs par une structure d'incitations adaptée ;
- c. comparer les modalités de mise en œuvre des fonds de riposte, par les transferts directs aux pauvres et par le soutien aux activités informelles qui les emploient, pour en déterminer les efficacités respectives ;
- d. analyser les mécanismes de mise en œuvre des programmes d'appui aux activités informelles en étudiant les modalités les plus adaptées pour chacun des pays étudiés ;
- e. proposer une boîte à outils permettant de sélectionner, de manière transparente et équitable, les activités informelles pouvant bénéficier d'un appui de l'État, de manière à consolider de façon durable les moyens de subsistance des pauvres, tout en préservant l'hygiène publique ;
- f. proposer un ensemble de mesures (financement, formation, accompagnement) permettant de consolider les moyens de subsistance (emplois et entreprises) des pauvres.

Pour atteindre ces objectifs, le reste du rapport est organisé en trois chapitres. Le premier fait une analyse du secteur informel avant l'apparition de la pandémie de la Covid-19. Le deuxième chapitre analyse la transmission de la Covid-19 au Bénin et fait la synthèse des mesures de riposte prises par le gouvernement avec un accent particulier sur les mesures qui concernent le secteur informel. Le troisième et dernier chapitre analyse l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les entreprises informelles.

## Chapitre 1 : Analyse du secteur informel au Bénin avant la Covid-19

### 1.1. Profil des entreprises informelles au Bénin

Le secteur informel est un secteur prédominant dans la plupart des pays en développement. Il joue un rôle important notamment en matière de création d'emploi dans ces pays en développement, à travers les unités de production informelles (UPI). Ces unités de production informelles présentent quelques caractéristiques. L'analyse du profil des UPI révèle qu'au Bénin, les activités commerciales sont prédominantes dans le secteur informel. En effet, le commerce est la branche d'activité dans laquelle se retrouvent plus de 41.8% des UPI (tableau 1) suivi ensuite et respectivement par les services (29,9%) et l'industrie (28,3%). Un autre trait caractéristique des UPI est celui de l'entrepreneuriat individuel qui se présente sous la forme de la création par le promoteur seul de son unité de production. Selon le tableau 1, la quasi-totalité (96,6%) des chefs d'UPI ont créé seuls leurs unités de production. Si ce mode de création d'entreprises offre beaucoup de flexibilité au promoteur (capital relativement faible à la création, maîtrise du processus décisionnel, formalités de création quasiment inexistantes, etc.), il limite les promoteurs individuels dans le développement de leurs UPI (difficulté d'accès au financement, faible capacité de gestion liée notamment à leur faible niveau d'instruction, etc.).

Tableau 1 : Évolution des principales caractéristiques des UPI créées au Bénin

Année de création	Pourcentage du secteur industriel	Pourcentage du secteur de commerce	Pourcentage du secteur des services	Pourcentages des activités +/- connues de l'État	Pourcentage ayant créé seul leur UPI	Pourcentage des femmes chefs des UPI	Age
Avant 1990	42,5	38,9	18,6	5,8	98,3	64,3	57
1990 à 1995	42,2	39	18,8	1,7	95,9	61,6	50
1995 à 2000	35,4	37,8	26,8	2,7	96	61,4	48
2000 à 2005	27,5	40,2	32,3	2,9	95,2	61	42
2005 à 2010	28,7	40,5	30,8	3	96,9	61	40
2010 à 2015	26,9	42,2	30,9	2	97	68,5	35
2015 à 2018	21,8	46,3	31,9	2,4	97,4	73,6	31
Pas d'information sur l'année de création	30,8	37,8	31,4	3,5	90,3	67,6	43
<b>Ensemble</b>	<b>28,3</b>	<b>41,8</b>	<b>29,9</b>	<b>2,6</b>	<b>96,6</b>	<b>66,3</b>	<b>39</b>

Source : INSAE (2019)

S'agissant du profil des chefs d'UPI, les femmes dirigent en moyenne 2/3 des UPI. Par ailleurs, l'âge moyen des dirigeants d'UPI est de 39 ans et il s'observe un lien entre l'âge des UPI et l'âge des chefs d'UPI. Les unités de production informelles les plus anciennes sont souvent

dirigées majoritairement par des personnes relativement plus âgées et les UPI les plus récentes sont généralement sous la gestion des plus jeunes chefs d'entreprises. On retrouve toutefois des personnes de moins de 25 ans à la tête d'UPI créées avant 2000. Il s'agit essentiellement de personnes qui ont hérité de ces UPI ou qui se sont vues confier leur gestion (INSAE, 2019).

L'analyse du tableau 2 ci-dessous révèle que près de 53,8% des UPI se retrouvent dans le milieu urbain contre 46,2% dans le milieu rural. En effet, les villes avec leurs infrastructures plus modernes et leurs démographies plus denses offrent de meilleures conditions d'épanouissement que les villages. Il est à constater qu'en observant les poids des secteurs d'activité, au niveau national les UPI de type commercial dominent les UPI de type industriel avec un poids de 39,2% contre 32,2%. Par ailleurs, cette situation nationale ne se confirme qu'en milieu urbain. En effet, alors que les UPI de type commercial occupent mieux la première place dans le milieu urbain avec un poids de 42,5% contre 26,3%, ce sont plutôt celles de type industriel qui apprécient le milieu rural avec un poids de 39,2% contre 35,2%. A Cotonou particulièrement, ce constat est davantage prononcé, car le poids des UPI de type commercial est d'environ 47,6% contre 19,1% pour les UPI de type industriel.

Tableau 2 : Emploi non formel par milieu de résidence et branche d'activité des UPI au Bénin

Milieu de résidence et secteur d'activité	Emploi non formel (%)	Effectif
<b>Cotonou</b>		
Industrie	19,1	32 678
Commerce	47,6	81 459
Service	33,4	57 128
Ensemble	100	171 265
<b>Autres urbains</b>		
Industrie	27,5	281 335
Commerce	41,7	426 990
Service	30,8	315 512
Ensemble	100	1 023 837
<b>Ensemble urbain</b>		
Industrie	26,3	314 014
Commerce	42,5	508 448
Service	31,2	372 640
Ensemble	100	1 195 102
<b>Rural</b>		
Industrie	39,2	401 505
Commerce	35,2	360 697
Service	25,6	262 420
Ensemble	100	1 024 622
<b>Bénin</b>		
<b>Industrie</b>	<b>32,2</b>	<b>715 519</b>
<b>Commerce</b>	<b>39,2</b>	<b>869 146</b>
<b>Service</b>	<b>28,6</b>	<b>635 060</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>2 219 724</b>

Source : INSAE (2019)

En matière de productivité (tableau 3), les entreprises commerciales informelles sont plus productives que les autres activités informelles. A cet effet, lorsqu'on évalue la productivité globale des secteurs d'activités informelles on constate qu'au Bénin la productivité globale du commerce est de 782 734 FCFA. Pour le secteur industriel et de service, leur productivité globale est évaluée respectivement à 304 238 et à 415 108 FCFA. Même en comparant la productivité par facteur de production, le commerce demeure le plus productif. Sa productivité du travail et du capital est respectivement évaluée à 78 339 FCFA et à 142 FCFA. La productivité du travail et du capital pour le secteur du service est respectivement 57 453 FCFA et de 55 FCFA. Alors que la productivité du travail et du capital du secteur industriel est respectivement évaluée à 39 852 FCFA et 46 FCFA. Le secteur industriel informel est donc le moins productif.

Tableau 3 : Productivités des activités du secteur informel

Caractéristiques	Secteur d'activité		
	Industriel	Commerce	Service
<b>Part des secteurs d'activités informelles (%)</b>	26,4	56,1	17,5
<b>Productivité globale des facteurs<sup>2</sup> du secteur informel (FCFA)</b>	304 238	782 734	415 108
<b>Productivité du travail (FCFA)</b>	39 852	78 339	57 453
<b>Productivité du capital (FCFA)</b>	46	142	55

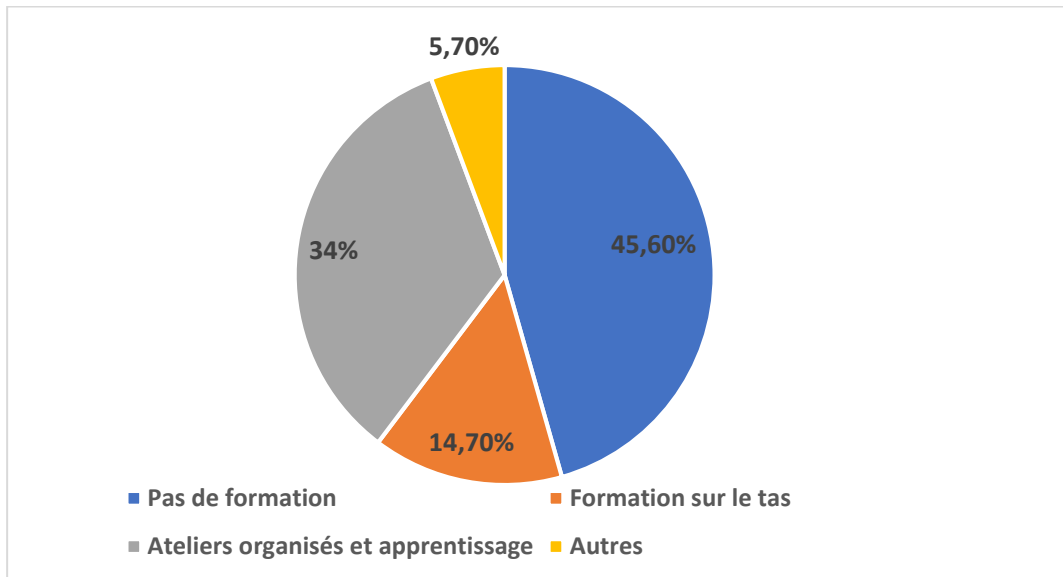
Source : INSAE (2019)

En matière de genre, les femmes sont les plus présentes dans le secteur informel au Bénin. A cet égard, selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI, 2017-2019), la main-d'œuvre du secteur informel est composée de 63,6% de femmes, le reste étant donc des hommes. Les femmes dirigent en moyenne 2/3 des UPI (voir tableau 1). Le niveau de scolarisation de la main-d'œuvre du secteur informel est faible, 2,9 soit 3 années d'étude. La majorité de cette main-d'œuvre de faible niveau d'éducation du secteur informel n'est pas bien formée (Figure 1). Environ 45,6% du personnel informel n'ont reçu aucune formation formelle. Environ 14,7% ont reçu une formation sur le tas et 34% ont reçu une formation dans les ateliers de formations organisés et par apprentissage. L'insuffisance de formation est donc une caractéristique importante de la main-d'œuvre du secteur informel.

<sup>2</sup> Part de la croissance dans le secteur qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume du capital et du volume du travail ; elle mesure l'efficacité de la combinaison productive.



Figure 1 : Mode de formation du personnel des entreprises informelles



Source : INSAE (2019)

## 1.2. Analyse des avantages et inconvénients des entreprises informelles

L'économie informelle au Bénin recouvre diverses activités qui évoluent en marge du secteur moderne, ne tiennent pas une comptabilité et n'entretiennent pas de relations régulières avec les administrations fiscale et sociale. Il s'agit des activités telles que : l'artisanat traditionnel, le commerce de rue, l'emploi non déclaré, la micro entreprise, le travail à domicile, les prestations de services, les activités de transport, la contrebande et les prestations de services. Malgré son incapacité à développer et à transformer ses activités en des structures modernes, elle demeure néanmoins un secteur d'amortissement des tensions sociales avec la création de richesses suffisamment importantes pour participer à l'amélioration de la croissance économique et au renforcement de la valeur du PIB. Plus de neuf travailleurs sur dix, concernant la main-d'œuvre active, y gagnent leur vie et neuf entreprises sur dix sont des UPI (Union Nationale des Acteurs de l'Économie Informelle du Bénin [UNAEIB, 2021] ; INSAE, 2019, 2017, 2010).

Selon le rapport de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE, 2021), les entreprises informelles constituent le "poumon" vital permettant à ceux qui sont exclus de l'économie formelle de survivre. Le secteur informel constitue aussi le lieu où de nombreux entrepreneurs potentiels font leurs premières armes. Les travailleurs de l'économie informelle font régulièrement preuve d'un réel sens des affaires, de créativité, de dynamisme et d'innovation. De plus, les entreprises informelles ont un niveau de compétitivité plus élevé que celles du secteur formel. En effet, en cachant leur production légale de biens et de services, aux pouvoirs publics pour des raisons monétaires, réglementaires ou institutionnelles, ses entreprises

supporteraient moins de charges, ce qui participerait ainsi à la construction de l'avantage concurrentiel de ces entreprises (Escobar et al., 2022). Elles ont donc la possibilité d'échapper à de nombreux contrôles publics qui affecteraient la compétitivité des entreprises formelles. Un niveau de compétitivité élevé constitue un avantage fondamental pour les entreprises informelles.

Toutefois, les entreprises informelles ont des limites. Les activités informelles au Bénin se caractérisent par : (i) de faibles investissements, à l'exception de ceux pratiqués dans l'immobilier et peut-être le transport routier de marchandises ; (ii) des stocks réduits au minimum, à l'exception de certaines activités commerciales de gros et de détail ; (iii) une très lente évolution des progrès technologiques ; (iv) une quasi-absence d'outils de gestion ; (v) une faible productivité ; et (vi) l'absence apparente de barrières à l'entrée pour le commerce de certains produits et certaines activités artisanales de production de biens et de services. Les difficultés auxquelles sont confrontés les entrepreneurs de l'informel sont (i) le coût élevé des matières premières, des outils et équipements ; (ii) les difficultés d'approvisionnement ; (iii) le manque de formation ; (iv) la faible capacité financière ; (v) l'accès très difficile au crédit. Afin d'atténuer ces difficultés, il est nécessaire de mettre en place un dispositif de facilitation de la formalisation des entreprises.

En matière de création d'emplois, elles sont les moteurs des emplois vulnérables et n'offrant aucune protection sociale aux travailleurs dans les économies. Les employeurs informels sont aussi soumis aux risques de vulnérabilité et de manque de protection sociale auxquels leurs employés font face. Puisque, de nombreux travailleurs du secteur informel travaillent pour leur propre compte, et ne reçoivent donc pas de salaire garanti (OIE, 2021). Il est aussi constaté que les travailleurs des pays présentant des niveaux élevés d'informalité étaient cinq fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les travailleurs des pays présentant des niveaux plus faibles. Cet effet négatif de l'informalité sur la pauvreté s'explique en partie par les niveaux de productivité inférieurs du secteur informel. La productivité du secteur informel est souvent faible. De plus, le faible niveau de qualification des employés du secteur formel renforce aussi l'effet négatif de l'informalité sur la pauvreté dans les économies où le niveau d'informalité est élevé (Ohnsorge et Yu, 2021).

Les entreprises informelles se retrouvent dans des conditions très précaires en ce qui concerne l'accès aux services de base. Seulement 8,5% ont accès à un système d'évacuation des déchets ; 16% disposent de cabine de latrine (WC) ; seulement un peu plus d'une UPI sur cinq possède

de l'électricité et 7,7% ont accès à un service de santé (tableau 4). La possession de la connexion internet est observée chez 3,4% des UPI et 1,7% dispose d'un ordinateur portable. L'analyse selon le milieu de résidence révèle une disparité dans l'accès aux services de base, quel que soit le secteur d'activité considéré. Plus nous évoluons du milieu rural vers le milieu urbain le pourcentage des UPI disposant de service de base augmente et est plus élevé à Cotonou. En considérant les différents secteurs selon l'accès aux services de base disponible, on constate dans le secteur des services, une UPI sur dix (10,1%) a accès à un système d'évacuation des déchets ; un peu moins d'une UPI sur cinq (18,8%) dans le commerce a accès à une latrine. L'accès à l'électricité est plus observé au niveau du commerce. En conclusion, selon ces résultats, le secteur de l'industrie est le maillon faible en matière d'accès à la disponibilité des services de base (Tableau 4).

Tableau 4 : Accès aux services de base dans les UPI, Bénin, 2018

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	% ayant accès à un système d'évaluation des déchets	% ayant un WC ou des latrines	% ayant de l'électricité	% ayant une eau courante	% ayant accès à un service de poste	% ayant accès à un service de santé	% ayant une connexion internet	% ayant un ordinateur	% ayant un téléphone mobile	% ayant un téléphone fixe
<b>Cotonou</b>										
Industrie	26,2	42,8	62,1	29	0	1,8	6,6	1,3	95,6	0
Commerce	28,8	39,6	51,6	20,5	1,7	2,1	2,6	1,5	92,7	1,8
Service	36,9	42,2	51,8	28,5	0,1	0,2	5,2	0,8	89,7	4,3
Ensemble	31	41	53,4	24,4	0,9	1,4	4,1	1,2	92,2	2,4
<b>Autres urbains</b>										
Industrie	8,9	17,8	27,6	19,5	2,9	8,5	5,5	1,6	81,7	1,4
Commerce	9,7	23,3	30,5	16,4	4,2	10,6	4,8	1,8	81,8	0,9
Service	10,2	14,3	23	17,4	3,2	8,8	5,9	5,2	83,1	0,2
Ensemble	9,6	19,1	27,5	17,5	3,6	9,5	5,3	2,8	82,2	0,8
<b>Ensemble urbain</b>										
Industrie	10,8	20,6	31,4	20,6	2,6	7,8	5,6	1,5	83,2	1,2
Commerce	13,2	26,3	34,3	17,2	3,7	9	4,4	1,8	83,7	1,1
Service	14,8	19,1	28	19,3	2,6	7,3	5,8	4,4	84,1	1
Ensemble	13,1	22,7	31,6	18,6	3,1	8,1	5,1	2,5	83,7	1,1
<b>Rural</b>										
Industrie	2,2	9,1	11,5	11,6	0,6	6,9	0,7	0,4	65,1	1
Commerce	3,5	8,8	9,4	9,9	0,7	7,9	1,3	0,1	67,7	0,8
Service	3,3	5,9	9,6	11,7	0,5	6,1	1,8	1,8	68	0,3
Ensemble	3	8,2	10,2	10,9	0,6	7,1	1,2	0,6	66,9	0,7
<b>Bénin</b>										
Industrie	6	14,1	20,3	15,5	1,5	7,3	2,9	0,9	73,2	1,1
Commerce	9,1	18,8	23,7	14,1	2,5	8,5	3,1	1,1	77	1
Service	10,1	13,6	20,4	16,1	1,8	6,8	4,2	3,3	77,4	0,7
Ensemble	8,5	16	21,8	15,1	2	7,7	3,4	1,7	76	0,9

Source : INSAE (2019)

Le niveau d'informalité a également des répercussions importantes sur la situation fiscale des gouvernements. En effet, les travailleurs et les entreprises informels ont tendance à ne pas payer d'impôts ni de cotisations sociales. De ce fait, les gouvernements des pays où l'économie informelle est plus répandue ont tendance à percevoir moins de recettes fiscales. Ainsi, dans les pays où l'économie informelle est importante, les gouvernements disposent de moins d'argent,

ont tendance à être moins efficaces et souffrent de niveaux de corruption plus élevés. Cela nuit à la qualité des services publics (OIE, 2021).

### 1.3. Les politiques publiques de soutien au secteur informel

Pour soutenir le secteur informel, de nombreuses actions ont été initiées par les gouvernements. Ces mesures ont été essentiellement des réformes visant à rapprocher le secteur informel du secteur formel. L'objectif n'est plus de chercher à éliminer le secteur informel mais de reconnaître son existence, sa complémentarité, et son interdépendance avec le secteur formel, et de faire avec, tout en envisageant sa formalisation (UNAEIB, 2021). Les méthodes de formation conventionnelles élaborées par le gouvernement du Bénin ont été réformées à cet effet, afin de répondre aux besoins de la majorité des travailleurs de l'économie informelle. Les métiers de l'artisanat étant le plus représentatif dans l'économie informelle au Bénin. En effet, cette réforme visait une approche qui devait conduire à une politique qui reconnaisse la valeur de l'installation existante et éviter les tâches répétitives en alliant compétences pratiques et théorie. Elle a engagé de nombreux acteurs et défini des principes, convenus par l'ensemble des parties prenantes. Le programme était dirigé conjointement par les acteurs clés, offrant ainsi un modèle qui a transformé l'apprentissage dans lequel les entreprises d'artisanat partageaient la responsabilité de la formation avec les collèges de formation. Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) a été introduit comme moyen de validation et de reconnaissance de la qualification dans le système éducatif national. Cette réforme a pour objectif principal de reconnaître les compétences du secteur informel étant donné que le secteur artisanal est dans l'informel.

En 2020, le Bénin a voté une loi pour accompagner le secteur de l'artisanat, le secteur le plus représentatif dans l'économie informelle du pays. Cette loi n° 2020-24 du 02 septembre 2020 portant création de la Chambre des métiers de l'artisanat du Bénin qui est une institution consulaire a donné une définition claire et précise de « l'activité artisanale » ; « l'artisan » et du « métier de l'artisanat ». Aux termes de l'Article 4, « *la Chambre des métiers de l'artisanat du Bénin est, auprès des autres institutions, l'organe représentatif des intérêts des acteurs aux niveaux local, départemental et national. A ce titre, elle assure, pour les artisans, les ouvriers-artisans, les maîtres-artisans, les tâcherons, les apprentis, les aides familiales, le conjoint de l'artisan et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, d'identification et d'immatriculation des entreprises artisanales, et de représentation auprès*

*de l'ensemble des pouvoirs publics et autres institutions* ». Cette loi offre la possibilité de couverture sociale du secteur informel.

Le Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) du Gouvernement Béninois, à travers ses objectifs constitue aussi une possibilité de couverture sociale en faveur du secteur informel. En effet, ce projet ARCH qui vise à accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux Béninois, notamment les plus démunis, a pour objectif spécifique de faciliter l'accès au crédit aux acteurs économiquement faibles du secteur informel, d'offrir aux acteurs du secteur informel des formations opérationnelles et de proposer un mécanisme de pension retraite aux agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans et artistes du secteur informel.

## Chapitre 2 : Analyse de la transmission de la Covid-19 et mesures de ripostes gouvernementales<sup>3</sup>

### 2.1. La propagation de la COVID-19 au Bénin

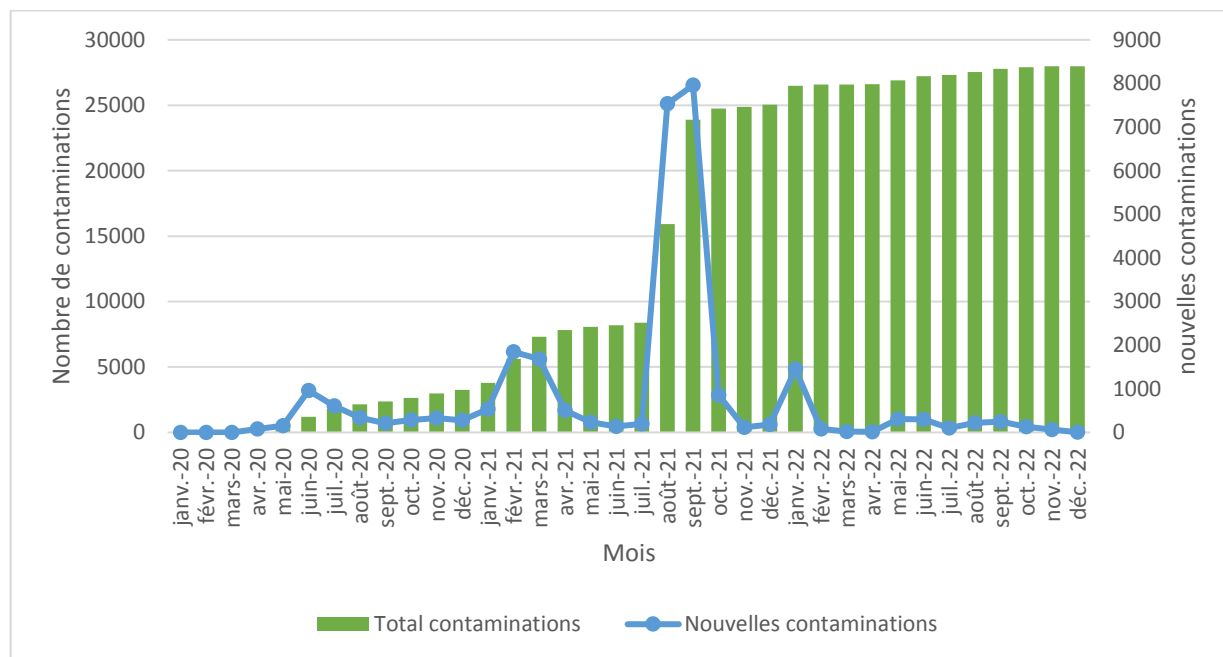
A la date du 31 décembre 2022, le Bénin a enregistré près de 27 986 cas de contamination de Covid-19 et la pandémie a provoqué 163 décès (Figures 2 - 4). Le taux de létalité de la Covid-19 est d'environ 0,6 loin des taux moyens de létalité qu'a connus le continent africain qui s'élève à 2,05 (OWID, 2022). Le Bénin a connu globalement quatre vagues de contaminations (Figures 2 - 4). La première vague est survenue en juin-juillet 2020 où le nombre de nouvelles contaminations a atteint 967 en juin 2020 et 606 en juillet 2020 (Goudegnon et al., 2021). Pendant cette première vague le nombre de décès a atteint 18 en juin 2020 et 15 en juillet 2020 (Figure 3). Cette première vague de contaminations a éprouvé le système sanitaire béninois et poussé les autorités à mettre en place les premières mesures de riposte. La deuxième vague, février-mars 2021, fut plus importante que la première vague (Goudegnon et al., 2021). Le nombre de nouvelles contaminations a dépassé 1 500 par mois et le nombre de décès ne fut pas plus important que lors de la première vague. Le faible nombre de décès serait dû aux mesures de riposte mises en place lors de la première vague. La troisième vague, août-septembre 2021, fut la plus importante que le pays ait connue car le nombre de nouvelles contaminations va atteindre près de 5000 nouveaux (20 décès) cas en août 2021 et 10 000 (31 décès) en septembre 2021 (Figures 2 - 4). Enfin la quatrième et dernière vague est apparue en janvier 2022 mais cette dernière vague provoquera moins de décès (Figure 2 - 4).

Au total au Bénin il y a eu 163 cas de décès au 31 décembre 2022.

---

<sup>3</sup> Un accent particulier est mis sur le secteur informel

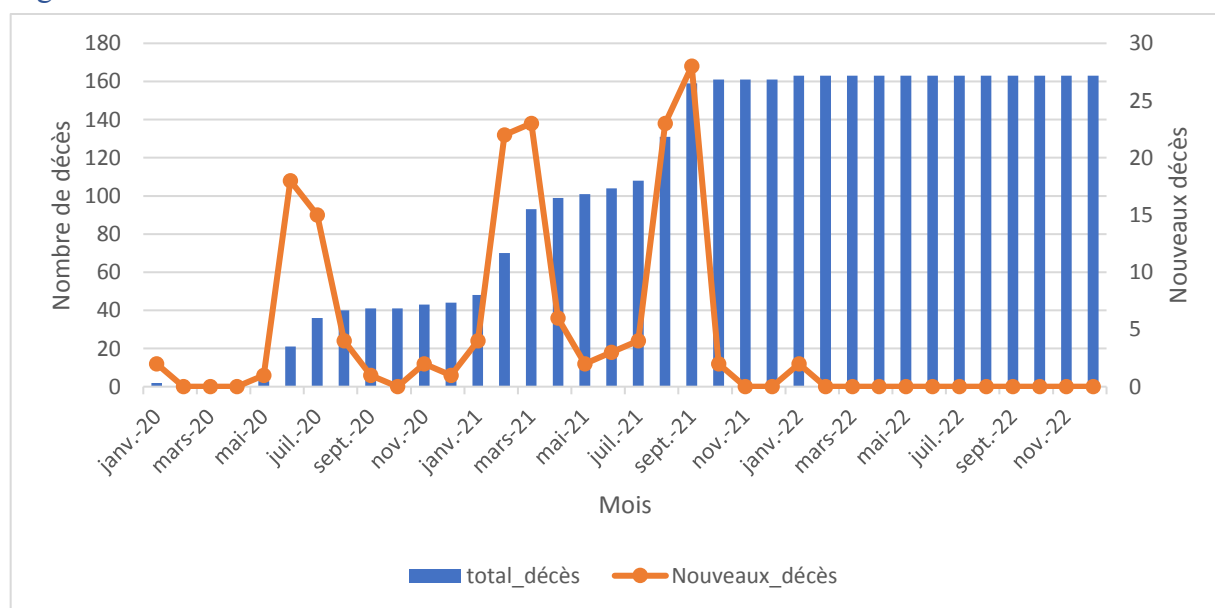
Figure 2 : Évolution mensuelle des contaminations de la Covid-19 au Bénin



Source: <https://ourworldindata.org>

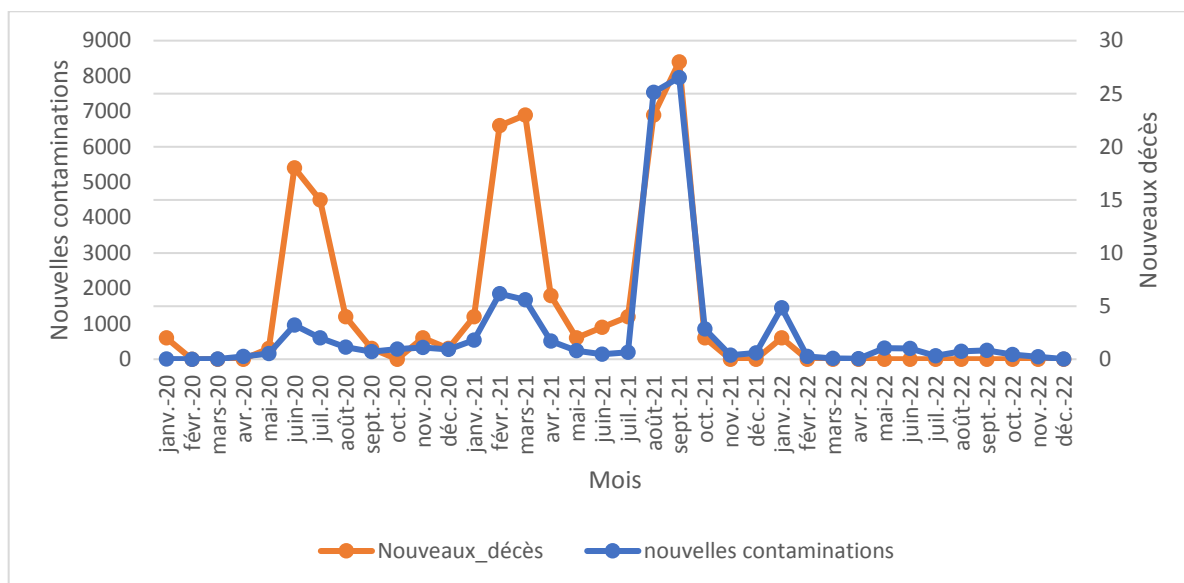
La progression du nombre d'infection et de décès a poussé les autorités béninoises à mettre en place des mesures de riposte afin de limiter la progression du virus. Un programme national de vaccination a été mis en place en mai 2021 avec au total 3 681 560 de vaccinations réalisées, 3 174 135 de personnes ayant reçu au moins une dose et 2 690 085 ayant un tableau vaccinal complet (OWID, 2022). Le gouvernement a aussi mis en place des mesures de prévention de la maladie avec la facilitation de l'accès aux masques, gels hydro-alcooliques et dispositifs de lavages des mains.

Figure 3 : Évolution mensuelle du nombre de décès liés à la Covid-19 au Bénin



Source: <https://ourworldindata.org>

Figure 4 : Évolution mensuelle du nombre de nouvelles contaminations et de décès liés à la Covid-19 au Bénin



Source: <https://ourworldindata.org>

## 2.2. Les effets sanitaires, politiques et économiques de la Covid-19 sur les activités du secteur informel

Au Bénin, comme dans les autres pays du monde entier, la crise sanitaire s'est rapidement transformée en une crise économique majeure en raison du ralentissement de la libre circulation des personnes et des biens, des perturbations généralisées des chaînes d'approvisionnement, de la fermeture d'entreprises non essentielles, de la contraction des économies, de la faillite de nombreuses entreprises, de la hausse du chômage et l'augmentation de la dette globale (OCDE, 2020; ILO, 2020). Selon PNUD (2020), la crise de la Covid-19 affecterait négativement d'une part, le niveau d'investissement, les dépenses gouvernementales, la consommation finale, la balance commerciale et d'autre part, la valeur ajoutée des entreprises au Bénin. Tout ceci entrainera la contraction de l'activité économique et par conséquent la baisse de la croissance économique à court et long terme.

Le taux de croissance économique est établie à 3,8% en 2020 et il a été essentiellement porté par le secteur des services (+2,3 points) selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD, 2021)<sup>4</sup>. Or, le taux de croissance du Bénin était sur une tendance à la hausse. Il était de 5,7% en 2017, 6,7% en 2018 puis 6,9% en 2019. Le FMI annonce un taux de croissance de 6,6% en 2021 et 5,9% en 2022. La nette baisse du taux de croissance constatée en 2020 est essentiellement due à la crise de la Covid-19. La crise de la Covid-19 a provoqué

<sup>4</sup><https://instad.bj/actualites/233-croissance-economique-en-2020-la-crise-de-la-covid-19-revelatrice-de-la-resilience-du-benin>



la baisse principalement des activités du secteur des services. En effet, les échanges commerciaux internationaux du Bénin sont effectués à plus de 90% par voie maritime. La fermeture des frontières terrestres des pays limitrophes du Bénin (Burkina Faso, Togo, et Nigeria) a provoqué une baisse des activités portuaires, à cause des difficultés des commerçants des pays de l'hinterland à rejoindre Cotonou, et par conséquent des activités de commerce qui sont essentiellement informelles.

Aussi, la Covid-19 a provoqué la perte de 360 000 à 620 000 emplois principalement dans les secteurs des transports (18%) et du tourisme-hôtellerie (20%) et du commerce (34%) (République du Bénin, Nations Unies et BAD, 2020). Cette situation a engendré la baisse des revenus des ménages et accentué la vulnérabilité des ménages. Le gouvernement béninois a, en effet, avec l'appui des Nations Unies et de la BAD organisé une enquête nationale en août 2020 auprès de 2 360 ménages, 1 192 unités de production informelles, 62 entreprises formelles. Les résultats révèlent que le secteur informel a été particulièrement affecté par la crise car le secteur représente 90% des entreprises au Bénin. La capacité de production, la gestion d'entreprise et la trésorerie, l'approvisionnement en matières premières, l'organisation du travail, l'insuffisance de demande de produits-marchés et l'accès aux marchés ont été les principales dimensions des entreprises informelles impactées par la crise de la Covid-19.

Au Bénin, les entreprises informelles se concentrent essentiellement dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agro-industrie et des transports. La crise a engendré une baisse des activités, de la production et de productivité de la majorité des unités de production informelles avec plus du tiers des unités de production informelles ayant subi une baisse de plus de 50 % de leurs activités (République du Bénin, Nations Unies et BAD, 2020). Ce résultat est conforme aux résultats de Chabossou et al. (2021) qui montrent que les entreprises exportatrices béninoises ont enregistré en moyenne une baisse de 53,308% du chiffre d'affaires trimestriel en 2020. La baisse de la demande est due à la fermeture des frontières des pays voisins, les perturbations des chaînes d'approvisionnements internationaux et les restrictions de mouvement liées au cordon sanitaire. En effet, la majorité des unités de production informelles (51,8%) a rencontré des difficultés d'approvisionnement en facteurs de production (52%) ou en intrants (60,6%).

La crise a poussé les entreprises à se réorganiser et accroître les coûts de production à cause de l'installation des dispositifs de protection contre la Covid-19 pour leur personnel et les visiteurs conformément aux recommandations du gouvernement. Aussi, l'enquête réalisée dans le cadre

cette étude a révélé qu'une unité de production informelle sur cinq a dû mettre en place des systèmes de travail flexibles (réunion téléphonique, télétravail, etc.). Certaines unités (15,5%) ont dû fermer certains points de vente alors que d'autres (29,6%) ont modifié leur horaire de travail pour faire face à la crise de la Covid-19. L'une des difficultés majeures rencontrées par les unités de production informelles est l'accès au marché. Environ 55,5% des unités de production informelles ont eu des difficultés pour accéder aux marchés.

### 2.3. Analyse des mécanismes de mise en œuvre des programmes d'appui aux activités informelles pour faire face à la COVID 19

A l'instar de la grande majorité des pays africains au sud du Sahara, le Bénin n'était pas préparé sur les plans sanitaire et économique à faire face à une pandémie comme celle de la Covid-19. Le gouvernement a vite élaboré et mis en œuvre un plan de riposte sanitaire et économique afin non seulement de limiter les effets sanitaires de la crise mais surtout de réduire les effets économiques sur les populations et faciliter une reprise des activités économiques la plus rapide possible. Dans ce cadre, plusieurs mesures visant à limiter voire arrêter la propagation de la maladie, ont été prises en même temps que la prise en charge des personnes diagnostiquées positives. Sans abonder dans la même direction que la plupart des pays africains et ceux du monde, les mesures drastiques, comme le confinement total, n'ont pas été instituées. Le gouvernement a institué plusieurs mesures restrictives affectant les déplacements et les activités sociales et économiques, dont un plan d'urgence sanitaire et plan national de riposte en soutien à l'activité économique.

#### 2.3.1. Mesures de ripostes gouvernementales face à la Covid-19

- **Plan d'urgence sanitaire**

Le plan d'urgence sanitaire a permis la mise en place des premières mesures sanitaires telles que : la limitation des entrées et sorties du territoire, la mise en quarantaine des voyageurs provenant des pays à risque, la restriction de la délivrance des visas d'entrée au Bénin, la suspension des manifestations et évènements sportifs, culturels ou sociaux non essentiels, et la fermeture des écoles, mosquées, églises et autres lieux de cultes. Ensuite, des mesures de distanciation sociale (minimum 1 mètre) furent instaurées dans les lieux publics et les transports publics de personnes, les commerces et les institutions publiques et privées. Les usagers des espaces marchands (boutiques, magasins, supermarchés, marchés ordinaires et autres) sont désormais tenus d'observer la distance d'au moins un (1) mètre entre personnes, avec le port de masque.

L'établissement de cordons sanitaires autour des principales localités/communes identifiées comme des foyers potentiels de propagation rapide du virus, une mesure marquante et inédite dans la sous-région et à l'échelle du continent africain, a permis de contenir la maladie dans le sud du pays. En effet, le Gouvernement béninois via le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique a mis en place à partir du 27 mars 2020 un cordon sanitaire autour des communes les plus exposées à cette pandémie. Initialement, le cordon était établi autour de dix (10) communes du Sud-Bénin: Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Tori-Bossito, Zè, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpo-Missérété et Adjarra. Plus tard, le 29 et 30 mars 2020, le cordon sanitaire a été élargi aux communes de Sô-Ava, Aguégoués, Kpomasse, Toffo, Avrankou. Le cordon sanitaire vise l'isolement des villes les plus touchées par la Covid-19, ce qui doit permettre de limiter la propagation de la maladie dans le reste du pays. Plusieurs mesures de distanciation et de surveillance étaient mises en place à l'intérieur du cordon sanitaire alors qu'à l'extérieur du cordon les populations bénéficiaient de moins de contraintes de mouvements<sup>5</sup>. Le cordon sanitaire, levé par le gouvernement le 11 mai 2020, a été mis en place pour une durée totale de 1 mois 12 jours<sup>6</sup>.

Concomitamment avec la mise en place du cordon sanitaire, le gouvernement béninois a mis en place le port obligatoire de masques en tous lieux, au lavage systématique des mains à l'eau et au savon, à l'observance de la distance de sécurité sanitaire d'un mètre au minimum entre personnes, etc. Aussi, le gouvernement a fait obligation aux employeurs, sur les lieux de travail, de faire respecter le port systématique de masques, d'installer le dispositif de lavage des mains et de faire respecter la distance d'un (1) mètre minimum entre personnes. Dans le même temps, le gouvernement a acquis des matériels et équipements médicaux afin de renforcer le plateau sanitaire technique pour une meilleure prise en charge des malades. Le gouvernement béninois, dans le souci de ne pas traiter les malades de la Covid-19 dans les centres de santé habituelles, a décidé d'ériger un certain nombre de centres uniquement dédiés au traitement des cas de Covid-19. Ainsi, initialement trois centres respectivement situés à Cotonou, Abomey-Calavi et Natitingou ont été dédiés au traitement de la maladie. Mais la progression du nombre de contaminations a poussé le gouvernement à revoir sa stratégie et ériger l'hôpital de zone d'Allada et l'hôpital d'instruction des armées de Parakou en centre de traitement.

---

<sup>5</sup> <https://www.gouv.bj/actualite/572/coronavirus--guide-mieux-comprendre-cordon-sanitaire/>

<sup>6</sup> Le conseil des ministres en sa session du mercredi 6 mai 2020 a décidé de la levée de ce cordon sanitaire pour compter du lundi 11 mai 2020 à 00 heure (nuit du dimanche 10 au Lundi 11 mai 2020).

Les mesures de riposte ont aussi concerné le secteur des transports terrestres. Le gouvernement a limité le nombre de passagers à bord des taxis à trois (03) au maximum pour les véhicules de 5 places et à cinq (5) au maximum pour les véhicules de 7 places. Enfin, le gouvernement a autorisé des rassemblements non festifs et des cérémonies d'inhumation ne regroupant pas plus de cinquante (50) personnes, lesquelles doivent respecter la distance d'un (1) mètre minimum entre elles et le port de masque.

Enfin, le gouvernement a également organisé des tests de dépistage massifs. Le test de dépistage a été rendu obligatoire à l'arrivée et au départ de tous voyageurs à l'aéroport de Cotonou. Des centres de prise en charge ont été mis en place à travers le pays pour traiter les cas positifs. En mars 2021, soit un an après l'apparition du premier cas au Bénin, le pays a reçu les premières doses (203 000 doses) de vaccin anticovid «Astrazeneca » à travers le mécanisme COVAX ; d'autres vaccins s'y sont ajoutés plus tard. La campagne de vaccination a été lancée en avril 2021.

- **Plan national de riposte en soutien à l'activité économique**

La survenance de la crise économique résultant de la crise sanitaire de la Covid-19 a poussé le gouvernement béninois à mettre en place un plan national de riposte en soutien à l'activité économique et aux acteurs les plus touchés par la crise. Les mesures ciblées mises place ont concerné les secteurs affectés par la crise comme l'agriculture, le tourisme et l'hôtellerie, le transport, la restauration, la culture et le divertissement, l'artisanat de service et les petits métiers (coiffeurs, couturiers, soudeurs, menuisiers, petites vendeuses, etc.). Les mesures de riposte au niveau national sont présentées en encadré 1.

**Encadré 1 : Mesures de relance proposées par le gouvernement du Bénin**

Dans l'urgence, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'atténuation du choc. Elles ont consisté en la mise en place de ressources pour soutenir l'activité économique et les acteurs touchés prioritairement par la crise notamment (i) un soutien d'un montant de 63,38 milliards de FCFA au profit des entreprises ; (ii) un appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et ceux exerçant de petits métiers ; (iii) une subvention de portée générale, qui s'applique à tous les citoyens, sur les tarifs de l'électricité et d'eau pour un montant de 5,76 milliards de FCFA ; (iv) 25 milliards FCFA pour la ligne de garantie destinée aux entreprises non agricoles ; (v) 10 milliards FCFA pour le refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ; (vi) 75 milliards FCFA pour faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles aux crédits adaptés aux besoins et contraintes spécifiques du secteur agricole auprès des banques et systèmes financiers décentralisés ; (vii) 50 milliards FCFA de crédit de refinancement direct, mis à la disposition du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) pour permettre aux banques et institutions financières de financer plus facilement les exploitants agricoles ; (viii) la bonification des taux d'intérêts qui permettra aux demandeurs de crédit de repartir avec un crédit ne coûtant que 2% au lieu de 12%.

*Source : République du Bénin, Organisation des Nations Unies (Bureau pays) et Banque Africaine de Développement (2020). Étude des impacts socio-économiques de la covid-19 au Bénin.*

Les conditions d'accès à ces mesures sont présentées dans l'encadré 2.

**Encadré 2 : Conditions d'accès aux mesures de relance proposées par le gouvernement du Bénin**

Le Gouvernement a mis en place, à la fin du mois de mars 2020, un cordon sanitaire et des mesures de restriction ayant impacté les activités de certains corps de métiers. En vue d'atténuer l'impact socioéconomique de cette décision, et en prenant appui sur les Centres de Promotion Sociale présents dans les 77 communes de notre pays, un recensement a été réalisé et a permis d'enregistrer 44.881 artisans et petites unités de services, pour bénéficier d'une subvention estimée à 4,98 milliards de FCFA.

**Méthodologie de mise en place de la subvention**

La démarche méthodologique pour l'attribution des subventions retient comme base d'évaluation au profit des entreprises formelles, leur déclaration moyenne mensuelle de chiffre d'affaires à la Direction Générale des Impôts.

Pour les autres acteurs, des décotes ont été appliquées selon :

- le caractère suspendu ou non de l'activité suite aux mesures barrières du Gouvernement ;
- le lieu d'exercice de l'activité (grandes agglomération ou non) ;
- le niveau d'identification ou non de l'entreprise (enregistrement dans un registre public).

Ainsi, les acteurs économiques dont l'activité n'est pas suspendue ont une décote de 50% par rapport à ceux ayant souffert de la suspension de leurs activités suite aux mesures du Gouvernement.

Ceux n'exerçant pas dans les grandes agglomérations directement exposées à la pandémie (Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi) ont connu une décote de 25% par rapport aux mêmes activités réalisées dans ces grandes villes. Enfin, les acteurs informels mais identifiés, soit dans les registres des mairies, soit à travers le Recensement National des Artisans, ont connu une décote de 50% par rapport aux activités formelles. Ceux exerçant dans l'informalité et n'étant identifiés nulle part se sont vu appliquer une décote de 75% par rapport aux activités formelles.

Il faut rappeler que l'analyse considère comme activité formelle, une activité pour laquelle le promoteur peut justifier d'un registre de commerce (RCCM) ou d'un numéro IFU.

Afin d'éviter que certains acteurs ne bénéficient de subventions dérisoires, des minima sont retenus selon les niveaux de formalité ou d'identification. Ainsi, aucun acteur informel ne peut se voir attribuer une subvention inférieure à 20.000 FCFA. Pour les activités informelles mais pour lesquelles les acteurs existent dans un registre public, le minimum est de 30.000 FCFA. Ce minimum est passé à 45.000 FCFA si l'activité est considérée comme formelle.

Les techniques statistiques appropriées ont été utilisées pour ainsi corriger les déclarations fantaisistes et les informations aberrantes. Un contrôle des déclarations de revenus a été par ailleurs fait avec les données de l'enquête EMICoV (2015).

**Source : République du Bénin, Organisation des Nations Unies (Bureau pays) et Banque Africaine de Développement (2020). Étude des impacts socio-économiques de la covid-19 au Bénin.**

Aussi, le Bénin a bénéficié comme tous les autres pays de la CEDEAO, des mesures monétaires conduites par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ces mesures sont présentées en Encadré 3.

### **Encadré 3 : Mesures de relance mises en place par la BCEAO**

Au regard de l'impact négatif que cette crise pourrait avoir sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie, a décidé :

- i. d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ;
- ii. d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale. Dans ce cadre, la BCEAO a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. Cette action permettra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ;
- iii. d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux États pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
- iv. de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la BCEAO en accord avec les banques et les États pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union ;
- v. de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La BCEAO sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux PME/PMI ;
- vi. de mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ;
- vii. d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ;
- viii. d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

*Source :* <https://www.bceao.int/fr/communiqu\u00e9-presse/communiqu\u00e9-de-la-banque-centrale-des-etats-de-lafrique-de-louest-bceao>

## Chapitre 3 : Analyse de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les entreprises informelles (Unités de production informelles)

### 3.1. Caractéristiques et profil des Unités de Production Informelles

L'enquête réalisée dans le cadre de cette analyse couvre deux communes du Bénin à savoir Cotonou et Abomey-Calavi qui comptent respectivement 13 et 9 arrondissements. Une technique d'échantillonnage à plusieurs étapes a été utilisée dans cette étude pour sélectionner les répondants. Au premier niveau, 20 arrondissements ont été sélectionnés sur les 22 sur le critère de nombre de ménages. Au deuxième niveau, 5 quartiers ont été choisis de façon aléatoire dans chaque arrondissement, soit au total 100 quartiers. Au troisième niveau, 20 ménages ont été choisis dans chacun des 100 quartiers, soit au total 2000 ménages qui seront couverts par l'enquête. En l'absence de liste, les ménages seront choisis en suivant la technique des pas. Au total, 100 unités de production informelles (UPI) ont été enquêtées dans chacun des vingt arrondissements des deux communes (13 arrondissements à Cotonou et 7 à Abomey-Calavi), soit 2 000 UPI enquêtées. Il est à noter que des discussions de focus group ont été organisées (voir annexe).

Environ 42% des UPI interrogées sont dirigées par des femmes contre 58% par des hommes. Notons que l'âge moyen des UPI est de 8,64 ans (8,44 ans et 8,78 ans pour celles qui sont dirigées par les femmes et les hommes respectivement) ; la plus jeune est créée en 2022 tandis que la plus vieille a été créée il y a 46 années.

En ce qui concerne les caractéristiques des propriétaires/promoteurs des unités de production informelles, les résultats révèlent que leur âge moyen est de 39 ans ; l'âge moyen de femmes étant de 39,69 ans et celui des hommes de 37,93 ans. Ainsi, les propriétaires des unités de production informelles sont en moyenne relativement jeunes; les hommes étant significativement plus jeunes que les femmes. Aussi, ils ont commencé à diriger (ou à exploiter l'entreprise) depuis 8 années en moyenne. En moyenne, il y a 5 personnes dans le ménage du propriétaire/promoteur. Par ailleurs, un peu plus des deux cinquièmes des (2/5) propriétaires/promoteurs (42,22%) sont mariés en régimes monogamiques, 22,60% sont des polygames (vivant dans un ménage avec au moins 3 femmes), 17,27% sont célibataires, 9,08% sont divorcés/séparés, 5,59% sont des bigames et les veufs/veuves comptent pour 1,45% (Tableau 5). Les propriétaires/promoteurs diffèrent également en fonction du niveau d'éducation. 30,49% des propriétaires/promoteurs ont le niveau primaire, 29,20% n'ont aucun

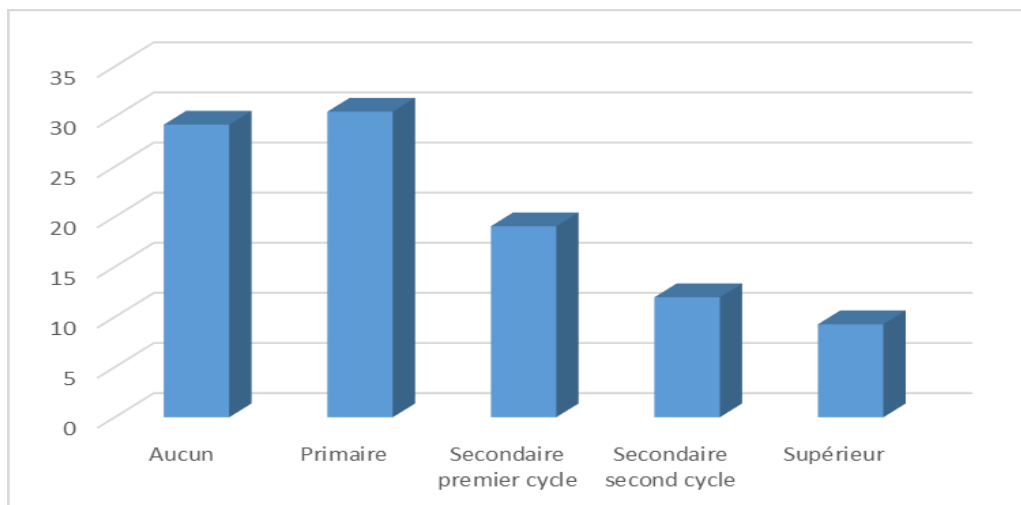
niveau d'éducation, 19,06% ont le niveau secondaire premier cycle, 11,98% ont le niveau secondaire second cycle et 9,28% ont le niveau supérieur (Figure 5). Les résultats indiquent que 50,70% des propriétaires/promoteurs constituent la principale source de revenus du ménage. De plus, 23,80% des propriétaires/promoteurs ne constituent pas la principale source de revenus du ménage et 3,44% ont un revenu égal à celui de leur conjoint(e). Toutefois, 22,06% des propriétaires/promoteurs ont déclaré ne pas savoir précisément s'ils constituent la principale source de revenus du ménage.

Tableau 5 : Situation matrimoniale du propriétaire/promoteur

	Pourcentage
Célibataire	17,27
Marié (e) monogame	42,22
Marié (e) bigame	5,59
Marié (e) polygame 3 femmes et plus	22,60
Divorcé (e)/Séparé(e)	9,08
Veuf (ve)	1,45
Union libre ou consensuelle	1,80
Total	100

Source : Travaux de terrain

Figure 5 : Niveau d'étude du propriétaire/promoteur



Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

Moins de la moitié (46,9 %) des employés des UPI sont des salariés (Tableau 6).



Tableau 6 : Type d'emploi et qualification dans les UPI

	<b>Pourcentage</b>
<b>Type d'emploi</b>	
Emploi salarié (% emploi total)	46,9
Emploi permanent (% emploi total)	30,5
Nombre de femmes ayant un emploi permanent	38,6
Nombre d'hommes ayant un emploi permanent	61,4
Emploi temporaire (% emploi total)	11,8
Nombre de femmes ayant un emploi temporaire	47,6
Nombre d'hommes ayant un emploi temporaire	52,4
<b>Qualification des employés</b>	
Employé ayant le niveau primaire (% emploi total)	24,1
Nombre de femmes employées ayant le niveau primaire	36,8
Nombre d'hommes employés ayant le niveau primaire	63,2
Employé ayant le niveau secondaire (% emploi total)	22,5
Nombre de femmes employées ayant le niveau secondaire	43,9
Nombre d'hommes employés ayant le niveau secondaire	56,1
Employé ayant le niveau supérieur (% emploi total)	06,6
Nombre de femmes employées ayant le niveau supérieur	49,1
Nombre d'hommes employés ayant le niveau supérieur	50,9

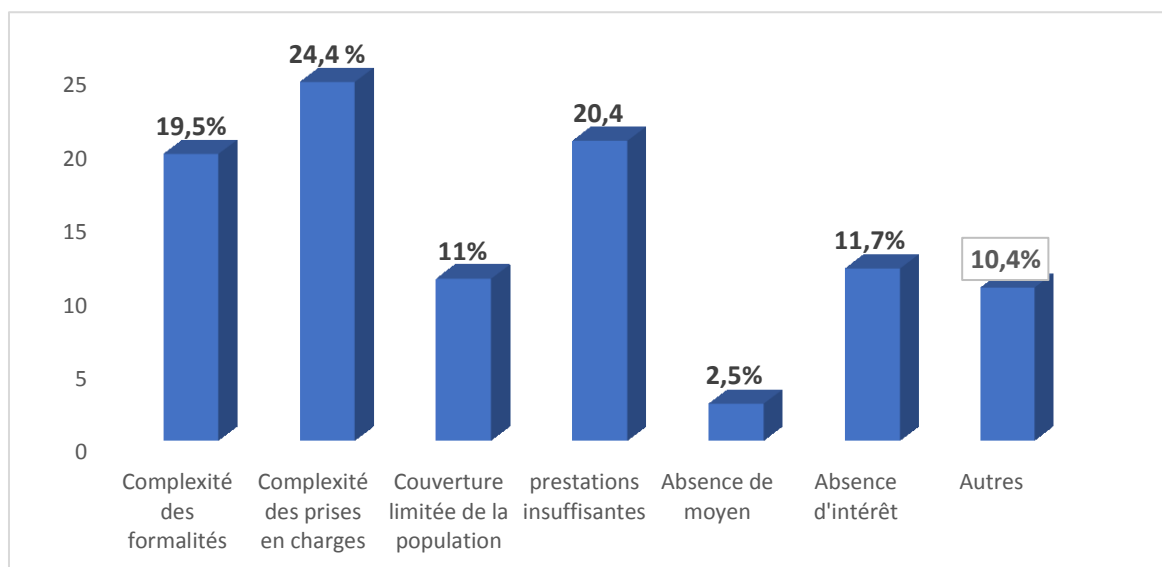
Source : Travaux de terrain, mars-avril, 2022

Environ, 30% des employés sont des employés permanents contre 11,8% qui ont des emplois temporaires. En ce qui concerne la qualification, le tableau 6 montre que 24,1% des employés ont le niveau primaire, contre 22,6% pour le niveau secondaire et 6,6% pour le niveau supérieur.

Il faut noter que, quel que soit le type d'emploi, les femmes ont moins accès aux emplois comparés aux hommes. Une tendance similaire est également observée au niveau de l'éducation avec les hommes étant plus instruits que les femmes.

Très peu (3,8%) des employés des UPI sont inscrits à une mutuelle de santé. Les raisons de non-inscription sont présentées par la figure ci-dessous. Les principales causes de non-souscription à une mutuelle de santé sont donc : la complexité des prises en charge, les prestations insuffisantes et la complexité des formalités.

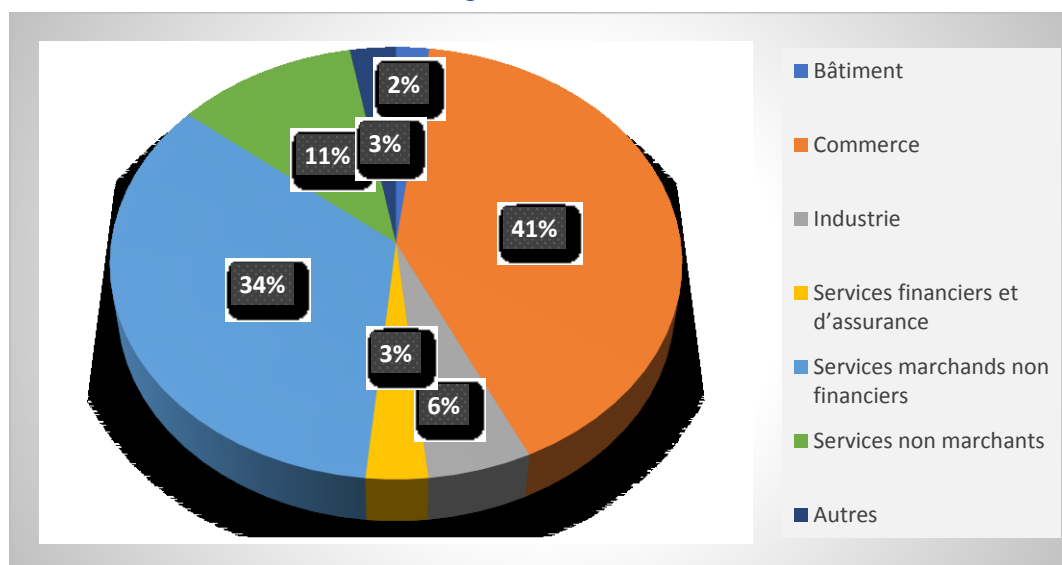
**Figure 6 : Causes de non inscription à une mutuelle de santé**



Source : Travaux de terrain, mars-avril, 2022

Les unités de production informelles enquêtées évoluent dans des secteurs d'activité suivants (Figure 7) : commerce (40,92%), services marchands non financiers (34,38%), services non marchands (11,23%), industrie (5,39%), services financiers et d'assurance (3,19), bâtiment (2,05) et autres secteurs (2,84%). Ainsi, les secteurs d'activité dominants de ces entreprises sont le commerce et les services marchands non financiers. Dans les deux communes en particulier et au Bénin en général les entreprises informelles sont prépondérantes et constituent la base de l'économie. Par ailleurs, les activités liées au commerce et aux services sont caractérisées par leur nature informelle.

**Figure 7 : Secteur d'activité des unités de production informelles**



Source : Travaux de terrain, mars-avril, 2022

Deux types de local sont utilisés par les unités de production informelles (Tableau 7). Plus de trois-quarts des entreprises disposent de local professionnel (76,10%) contre 23,90% d'entreprises qui sont sans local professionnel. Donc, la majorité de ces unités opèrent à partir d'un site professionnel. Parmi celles qui opèrent sans un local professionnel 6,99% mènent leurs activités à domicile, 6,74% sur la voie publique (poste fixe), 5,44% exercent en mode ambulant/nomade, 3,24% exercent à partir d'un poste improvisé sur la voie publique, 0,70% à partir d'un poste improvisé au marché, 0,45% utilisent plutôt un moyen de transport (véhicule/une moto/un vélo/une brouette/un porte-tout/un tricycle). Ces résultats suggèrent qu'un certain nombre d'acteurs sont exposés à des chocs tels que les accidents car opérant sur des sites inappropriés. En termes de local professionnel, il y a les ateliers, les boutiques et les restaurants qui viennent en première position avec 56,64% suivis par les hangars (11,58%) et le local fixe sur un marché public avec 4,34%.

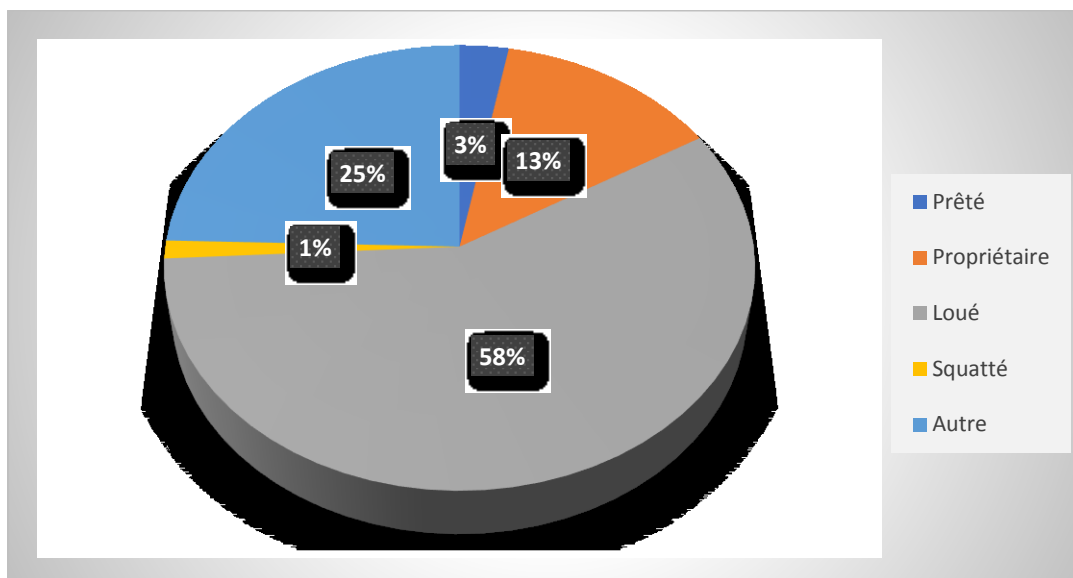
Tableau 7 : Types de local dans lesquels les activités des UPI sont exercées

Types de local	Pourcentage
<b>Avec local professionnel</b>	<b>76,10</b>
Étalage	1,40
Hangar	11,58
Atelier, boutique, restaurant	56,64
Étang	0,45
Local fixe sur un marché public	4,34
Autre	1,70
<b>Sans local professionnel</b>	<b>23,90</b>
Ambulant/nomade	5,44
Domicile	6,99
Marché (poste improvisé)	0,70
Voie publique (poste fixe)	6,74
Voie publique (poste improvisé)	3,24
Véhicule/moto/vélo/brouette/porte-tout/tricycle	0,45
Autre	0,35

Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

Les résultats de l'enquête révèlent une certaine diversification en termes de droit de propriété sur le local utilisé par l'UPI pour ses activités (Figure 8). La majorité, 57,78%, des UPI ont loué le local, 13,42% en sont propriétaires, 2,94% l'ont prêté et 1,30% l'ont squatté.

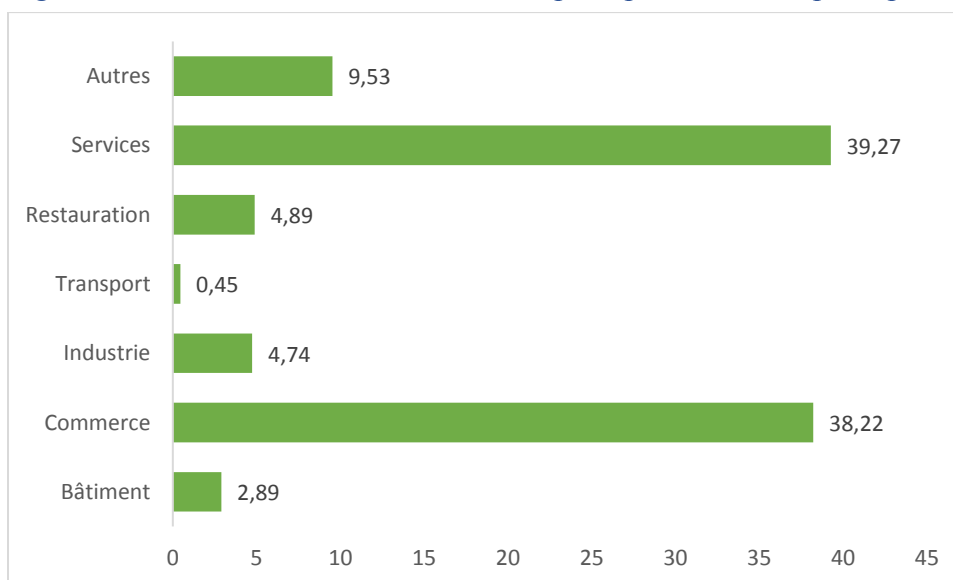
Figure 8 : Droit de propriété sur le local



Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

Les domaines d'intervention des unités de production informelles pour l'activité principale diffèrent selon les entreprises (Figure 9). Au titre de ces domaines d'intervention pour l'activité principale, il y a les services (39,27%), le commerce (38,22%), la restauration (4,89%), l'industrie (4,74%), le bâtiment (2,89%), le transport (0,45%) et autres (9,53%).

Figure 9 : Secteur d'intervention de l'entreprise pour l'activité principale

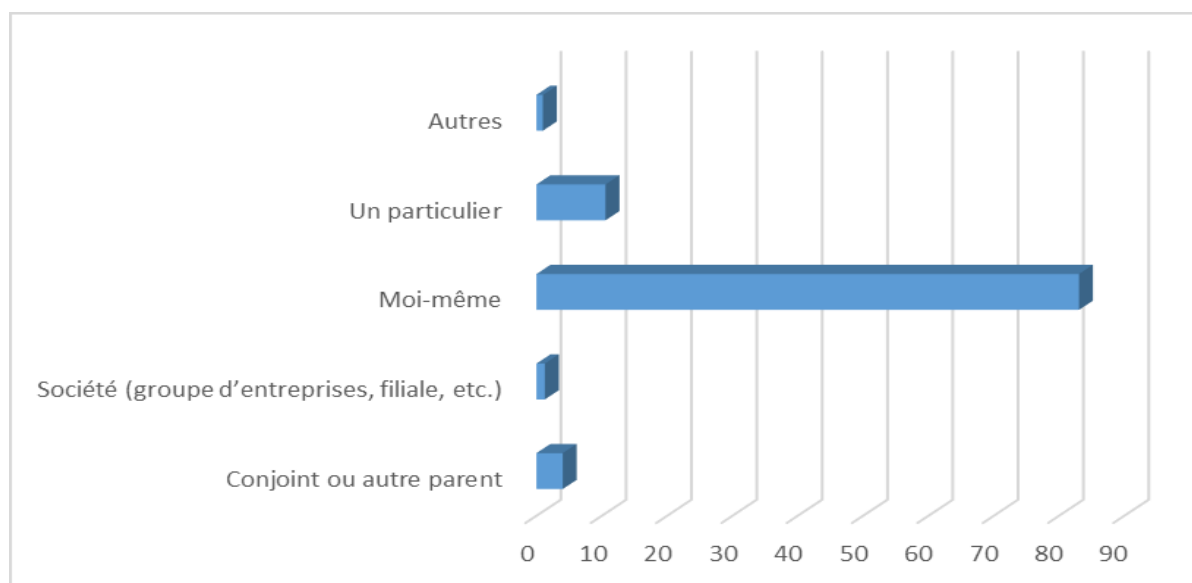


Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

Concernant la détention du capital de l'UPI, l'analyse révèle que la majorité des UPI, soit 83,08%, sont dirigées par le/la promoteur/trice; ces entreprises appartiennent exclusivement à la personne qui la dirige l'UPI (Figure 10). Le reste des UPI appartiennent soit à un particulier (10,58%), au conjoint ou un autre parent (4,04%) du dirigeant, ou à une société (groupe

d'entreprises, filiales, etc.) (1,30%). Ainsi, plus de 90% des unités de production informelles appartiennent uniquement au promoteur.

Figure 10 : Propriétaire de l'entreprise



Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

La plupart des propriétaires des unités de production informelles (92,07%) détiennent une seule entreprise, 5,09% détiennent deux entreprises et 2,84% plus de deux entreprises. Une minorité d'UPI, 22,75%, ont déclaré avoir réussi à faire fonctionner les activités de l'entreprise moins d'un mois après sa création (Tableau 8), ce qui fait un peu plus du cinquième des unités de production informelles enquêtées. Environ un quart des UPI enquêtées, 24,65%, l'ont fait dans un délai compris entre un et trois mois, 22,41% dans un délai de trois à six mois, 15,92% dans un délai de six à 12 mois et 14,27% après 12 mois. Les unités de production informelles ont très peu accès aux modes de financement habituels des entreprises en dehors des ressources propres. En effet, le capital utilisé pour démarrer l'activité des unités de production informelles provient de plusieurs sources à savoir : i) épargne familiale (9,88%); ii) épargne personnelle (87,82%); iii) prêt bancaire (2,45%); iv) don (8,68%); v) subvention (2,00%); vi) contribution des associés (1,00%); vii) autre financement (6,99%). Donc, l'activité d'une unité de production informelle provient principalement de l'épargne personnelle.

Tableau 8 : Temps nécessaire pour faire fonctionner les activités de l'entreprise

	Pourcentage
Moins d'1 mois	22,75
1 à 3 mois	24,65
3 à 6 mois	22,41
6 à 12 mois	15,92
Plus de 12 mois	14,27
Total	100

Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

Un peu moins du quart des entreprises informelles (23,95%) disposent de numéros de contribuables<sup>7</sup>. La majorité des UPI (54,27%) ne disposant pas de numéros de contribuables ont déclaré qu'elles ont entamé le processus d'obtention du numéro d'identification alors que 33,73% estiment que ce n'est pas obligatoire (Tableau 9). Toutefois, 8,07% pensent que les démarches sont trop complexes, 1,84% trouvent que c'est trop cher et 1,57% ne veulent pas collaborer avec l'État.

Tableau 9 : Raisons de la non formalisation des UPI en pourcentage

Éléments	Démarches trop compliquées	Trop cher	En cours	Non obligatoire	Ne veut pas collaborer avec l'État	Ne savait pas	Corruption	Autres
Raisons de non détention de numéro de contribuable	8,07	1,84	54,27	33,73	1,57	0	0	0,52
Raisons de non détention du registre de commerce	7,72	2,22	10,28	50,84	2,28	25,32	0,07	1,28
Raisons de non détention de la carte professionnelle	8,45	1,12	6,40	51,75	1,39	28,71	1,12	1,06
Raisons du non-enregistrement auprès du CNPS	7,80	4,17	2,46	54,37	2,63	27,53	0,34	0,51

Source : Travaux de terrain

Un peu moins du quart des entreprises informelles (21,41%) disposent de registre de commerce. Le tableau 8 présente les raisons de la non formalisation des UPI. Environ 50,84% des entreprises concernées ont estimé que le registre de commerce n'est pas obligatoire ; 25,32% estiment qu'elles n'avaient pas connaissance de la nécessité d'enregistrement. En ce qui concerne le numéro de contribuable, seulement 10,28% ont rapporté qu'elles sont dans le

<sup>7</sup> Identifiant Fiscal Unique (IFU)

processus d'obtention du numéro. Cependant, 7,72% pensent que les démarches sont trop compliquées, 2,28% ne veulent pas collaborer avec l'État ; 2,22% trouvent que le processus d'obtention du numéro est trop onéreux et 0,07% ne l'ont pas obtenu à cause de la corruption.

Seulement 24,40% des entreprises informelles disposent de carte professionnelle. Les raisons soutenant l'absence de carte professionnelle au niveau de 75,60% des entreprises informelles sont : 51,75% des unités de production informelles estiment qu'elle n'est pas obligatoire, 28,71% ne savaient pas qu'il faut faire pour l'avoir et 8,45% trouvent les démarches trop complexes. Certaines entreprises (6,40%) ont rapporté qu'elles sont dans le processus d'obtention de la carte professionnelle. D'autres raisons ont été évoquées comme : ne veut pas collaborer avec l'État (1,39%), corruption (1,12%) et trop cher (1,12%).

Une minorité d'UPI, 12,62%, sont enregistrées auprès du Conseil National de la Protection Sociale (CNPS). Les principales raisons soutenant le non-enregistrement auprès du CNPS des entreprises informelles sont (tableau 8) : non obligatoire (54,37%), ne savait pas (27,53%) et démarches trop compliquées (7,80%).

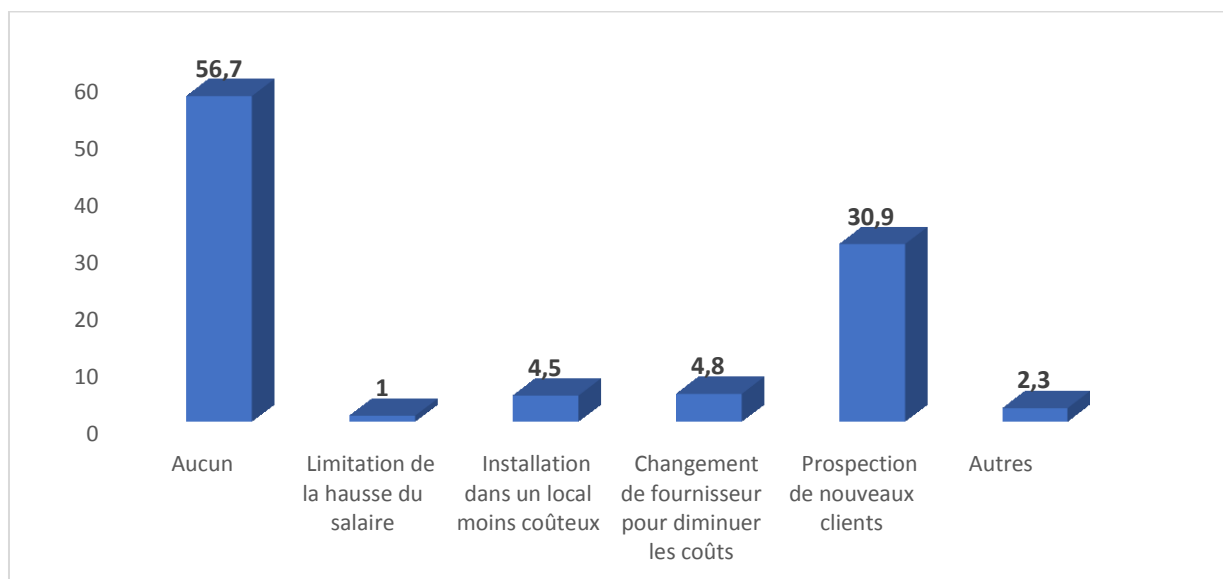
Il faut noter que 18,91% des unités de production informelles enquêtées tiennent régulièrement les comptes. Cela veut dire qu'un peu plus des quatre cinquièmes (4/5) de ces entreprises ne tiennent pas régulièrement de comptes. Ainsi, elles sont plutôt dans des pratiquement informelles de tenue de la comptabilité, ce qui est caractéristique du manque de sincérité dans la tenue des comptes (Benjamin et Mbaye, 2012). En effet cette manière de tenir les comptes rend le suivi de leurs exploitations et leurs taxations particulièrement ardues (Benjamin et Mbaye, 2012).

### 3.2. Impact de la pandémie de la Covid-19 sur les Unités de Production Informelles

La pandémie de la Covid-19 a affecté les activités des unités de production informelles. Mais seulement 4 employés (dont 1 femme), soit 0,002% ont déclaré avoir contracté la Covid-19 et ont été mis soit en confinement à domicile, soit en arrêt de travail ou en hospitalisation. Cette situation reflète celle au niveau national ou sur une population estimée à 12,45 millions, seulement 27 316 cas de contamination ont été rapportés à la date du 19 août 2022. Le taux de vaccination parmi les employés des UPI est estimé à seulement 7,4%.

Compte tenu de la pandémie, certaines UPI ont développé des stratégies diverses bien que la majorité (57%) n'a pas changé de stratégies. La stratégie principale développée par les UPI est notamment la prospection de nouveaux clients (Figure 11).

Figure 11 : Nouvelle stratégie adoptée depuis le début de la pandémie



Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

L'analyse des résultats suggère également que très peu (2,69%) d'unités de production informelles ont eu à changer de local à cause de la pandémie. Les UPI dirigées par les femmes (3,22%) ont été affectées par ce changement de local de la même manière que les hommes (2,32%). De plus, une minorité (15,18%) d'unités de production informelles ont dû fermer temporairement à cause de la pandémie de la Covid-19. Toutefois, il existe une disparité selon le genre du propriétaire/promoteurs; 17,52% pour UPI dirigées par les femmes et 13,48% pour celles dirigées par les hommes.

En termes d'effet sur les ventes, il est apparu que 44,96% des UPI ont enregistré une baisse des ventes en avril 2022 comparativement au mois d'avril 2020 (Tableau 10). Cette baisse peut être attribuée d'une certaine manière à la pandémie de la Covid-19. Toutefois, 24,60% des unités de production informelles ont enregistré une augmentation de leurs ventes contre 21,36% qui ont vu leur vente stagnée sur la période. La distribution de l'augmentation selon les secteurs d'activité pour l'activité principale se présente comme suit : les services (22,74%), le commerce (24,67%), la restauration (25,51%), l'industrie (21,05%), le bâtiment (29,31%), le transport (44,44%) et autres (30,89%). Il faut noter les effets de la crise de la Covid-19 sur les UPI, en termes de variation de vente, dirigés par les femmes et les hommes sont similaires.



Tableau 10. Comparaison des ventes entre avril 2020 et avril 2022 en pourcentage

	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>	<b>Total</b>
Augmenter	25,03	24,29	24,60
Diminuer	45,53	44,55	44,96
Rester le même	20,86	21,72	21,36
L'entreprise n'existait pas	8,58	9,44	9,08
Total	100	100	100

Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

En réponse à la pandémie de la Covid-19, 7,64% des entreprises ont lancé ou augmenté les activités commerciales en ligne (7,74% et 7,55% respectivement des UPI dirigées par les femmes et les hommes), 6,94% ont lancé ou augmenté de livraison ou l'exécution de biens ou de services (7,87% et 6,27% respectivement des UPI dirigées par les femmes et les hommes) et 2,20% ont démarré ou augmenté des modalités de travail à distance pour sa main-d'œuvre (2,26% et 2,15% respectivement des UPI dirigées par les femmes et les hommes). De plus, les UPI ont modifié l'organisation du travail en vue de respecter les mesures préventives (Tableau 11). Ainsi, 20,56% de ces unités ont réduit les heures de travail, 4,69% ont eu recours à la présence en alternance sur le lieu du travail, 4,59% à la suppression des réunions en présentiel et des voyages, 0,40% au télétravail et 1,10% à d'autres mesures. Il faut noter que 4,05% des unités ont eu recours à des combinaisons de mesures et 64,62% n'ont effectué aucune modification du travail. Il ressort que près de deux tiers (2/3) des unités de production informelles ont continué les activités comme avant l'avènement de la pandémie de la Covid-19.

Tableau 11 : Modifications du travail en vue de respecter les mesures préventives du Covid-19

	<b>Pourcentage</b>
Aucune	64,62
Réduction des heures de travail	20,56
Télétravail	0,40
Alternance sur le lieu de travail	4,69
Suppression des réunions en présentiel et des voyages	4,59
Combinaison de mesures	4,05
Autres	1,10
Total	100

Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

### 3.3. Mesures de relance de l'activité des Unités de Production Informelles

L'analyse du Tableau 12 indique que 1,25% des unités de production informelles ont reçu du soutien du gouvernement en lien avec la pandémie de la Covid-19. Par contre 87,28% ont déclaré n'avoir rien reçu. Il faut noter que 11,48% qui n'ont rien reçu espèrent recevoir ce soutien dans les prochains mois. Le gouvernement a pris certaines mesures de riposte et de

relance dont ces unités ont bénéficié à savoir : aide au paiement des loyers et factures ; fonds de soutien aux secteurs les plus touchés ; achat de biens et services par le gouvernement ; mesures fiscales ; transferts d'espèces pour les entreprises. Les entreprises informelles estiment que le gouvernement pourrait également prendre les mesures de riposte et de relance supplémentaires suivantes : distribution d'intrants aux entreprises ; gratuité du paiement du loyer, de l'eau ou de l'électricité ; réduction du coût d'accès à l'internet ; mise en place d'une plateforme de télétravail pour les entreprises ; accompagnement financier ; augmentation du fonds de soutien ; et politique de baisse des prix.

**Tableau 12. Soutien reçu du gouvernement**

	<b>Pourcentage</b>
Oui	1,25
Non	87,28
Non, mais attend à le recevoir dans les 3 prochains mois	11,48
Total	100

Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

Environ 71% des unités de production informelles ont déclaré faire confiance au gouvernement pour faire ce qui est nécessaire pour gérer les crises sanitaires et économiques, tandis que 29,41% ont répondu non. Toutefois, il apparaît que 87,28% des unités se sont abstenus à donner leur avis.

Les unités de production informelles ont eu à se prononcer sur les mesures de riposte à la Covid-19 prises par le gouvernement béninois qui les ont le plus marquées (Tableau 12). Environ un tiers des enquêtés estiment qu'elles ont été plus marquées par la mise en place d'un cordon sanitaire, 23,90% par les mesures d'accompagnement aux entreprises (voir encadrés 1 et 2), 14,67% par le contrôle du respect des mesures barrières, 9,68% par la sensibilisation sur la Covid-19, 8,03% par la vaccination gratuite contre la Covid-19, 6,19% par les mesures d'allègement fiscal et 4,89% par le dépistage gratuit de la Covid-19. En ce qui concerne la deuxième mesure de riposte à la Covid-19 prise par le gouvernement béninois qui les a le plus marquées, les résultats indiquent ce qui suit : le contrôle du respect des mesures barrières (30,09%), les mesures d'allègement fiscal (23,60%), la mise en place d'un cordon sanitaire (12,18%), la sensibilisation sur la Covid-19 (10,88%), les mesures d'accompagnement des entreprises (8,63%), la vaccination gratuite contre la Covid-19 (7,34%) et le dépistage gratuit de la Covid-19 (7,29%). Notons que les entreprises informelles n'ont pas rendu obligatoire le dépistage pour leurs employés.

Tableau 13. Mesures de riposte et de relance prises par le gouvernement ayant les plus marqué

Mesures	Pourcentage
<b>Première mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	32,63
Contrôle du respect des mesures barrières	14,67
Sensibilisation sur la COVID-19	9,68
Dépistage gratuit de la COVID-19	4,89
Vaccination gratuite contre la COVID-19	8,03
Mesures d'allègement fiscal	6,19
Mesures d'accompagnement des entreprises	23,90
<b>Deuxième mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	12,18
Contrôle du respect des mesures barrières	30,09
Sensibilisation sur la COVID-19	10,88
Dépistage gratuit de la COVID-19	7,29
Vaccination gratuite contre la COVID-19	7,34
Mesures d'allègement fiscal	23,60
Mesures d'accompagnement des entreprises	8,63
<b>Troisième mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	11,63
Contrôle du respect des mesures barrières	9,68
Sensibilisation sur la COVID-19	24,75
Dépistage gratuit de la COVID-19	16,07
Vaccination gratuite contre la COVID-19	26,10
Mesures d'allègement fiscal	6,49
Mesures d'accompagnement des entreprises	5,29
<b>Quatrième mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	5,84
Contrôle du respect des mesures barrières	12,97
Sensibilisation sur la COVID-19	11,23
Dépistage gratuit de la COVID-19	38,22
Vaccination gratuite contre la COVID-19	14,92
Mesures d'allègement fiscal	10,38
Mesures d'accompagnement des entreprises	6,44
<b>Cinquième mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	9,08
Contrôle du respect des mesures barrières	6,94
Sensibilisation sur la COVID-19	26,55
Dépistage gratuit de la COVID-19	11,38
Vaccination gratuite contre la COVID-19	26,10
Mesures d'allègement fiscal	9,08
Mesures d'accompagnement des entreprises	10,88
<b>Sixième mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	6,84
Contrôle du respect des mesures barrières	19,46
Sensibilisation sur la COVID-19	6,64
Dépistage gratuit de la COVID-19	16,12
Vaccination gratuite contre la COVID-19	7,04
Mesures d'allègement fiscal	32,63
Mesures d'accompagnement des entreprises	11,28
<b>Septième mesure</b>	
Mise en place d'un cordon sanitaire	21,81
Contrôle du respect des mesures barrières	6,19
Sensibilisation sur la COVID-19	10,28
Dépistage gratuit de la COVID-19	6,04
Vaccination gratuite contre la COVID-19	10,48
Mesures d'allègement fiscal	11,63
Mesures d'accompagnement des entreprises	33,58

Source : Travaux de terrain, mars- avril, 2022

## CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

La COVID-19 a eu des répercussions économiques dans tout le Bénin et les entreprises du secteur informel ne sont pas épargnées. Les mesures prises par l'État béninois et celles prises par les autres États, les perturbations aux frontières internationales et la baisse de la demande pour les exportations au cours des années 2020 et 2021 ont toutes eu un impact négatif sur les activités et des entreprises informelles. L'analyse des résultats d'enquête a montré qu'environ 45% des UPI ont enregistré une baisse des ventes ; 15% ont dû fermer temporairement à cause de la pandémie; 40% ont fait la prospection de nouveaux clients. Les nouvelles mesures de travail adoptées sont entre autres : le télétravail, l'alternance sur le lieu de travail, et la suppression des réunions en présentiel et les voyages.

Les mesures de soutien et de relance des activités prises par le gouvernement sont : aide au paiement des loyers et factures ; fonds de soutien aux secteurs les plus touchés ; achat de biens et services par le gouvernement ; mesures fiscales ; transferts d'espèces pour les entreprises. Il convient de noter que les entreprises du secteur informel ont été mises en arrêt plan car la majorité (87%) n'a pas bénéficié des soutiens du gouvernement.

Il faut retenir que l'effet de la pandémie de la COVID-19 sur les activités des UPI pèse sur leur investissement en phase de reprise. A cela s'ajoute le fait que ses UPI n'ont pas pu bénéficier des mesures de soutien de l'État. Il urge donc d'étendre les mesures de soutien et de relance à ses UPI. Aussi, les entreprises doivent s'engager à une restructuration notamment l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou de nouvelles technologies, de nouveaux investissements, à une fusion ou acquisition, ou à une réduction des coûts.

Ainsi les recommandations suivantes ont été élaborées :

- mettre en place un plan de recensement des UPI n'ayant pas bénéficié des mesures de relance de l'État ;
- faciliter l'accès de ses unités aux financements par la mise en place des politiques de bonification de taux d'intérêt ;
- faciliter la formalisation des UPI ;
- accompagner les UPI dans l'utilisation des technologies d'information et de communication ;
- accompagner les UPI dans leur restructuration pour favoriser leur redressement et leur résilience face à ses genres de crise ;
- mettre en place un fonds de solidarité pour couvrir les catastrophes (épidémies, pandémies, sécheresses, etc.) non couverts par l'assurance.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Benjamin, N., & Mbaye, A.A. (2012). Les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest francophone: Taille, productivité et institutions. Banque Mondiale
- Chabossou, A.F.C., Nonvide G.M.A., Lokonon, B.O.K., **Amegnaglo, C.J.**, & Akpo, L.G. (2021) COVID- 19 and the Performance of Exporting Companies in Benin. The European Journal of Development Research, <https://doi.org/10.1057/s41287-021-00395-z>
- Escobar, O. Lamotte, O., Colovic, A. et Meschi P. X. (2022). Impact of sourcing from the informal economy on the export likelihood and performance of emerging economy firms *Industrial and Corporate Change*, 31 (3), 610–627, <https://doi.org/10.1093/icc/dtab068>
- FMI, Avril 2020, FMI (2020) ; Perspectives économique régionales, Afrique Subsaharienne, avril 2020
- Fong, M.W., Gao, H., Wong, J.Y., Xiao, J., Shiu, E.Y.C., Ryu, S., & Cowling, B.J. (2020) Nonpharmaceutical Measures for Pandemic Influenza in Nonhealthcare Settings-Social Distancing Measures. *Emerging Infectious Diseases*, 26(5), 976-984. 10.3201/eid2605.190995.
- Gagnon, A., Miller, S.A., Hallman, A.S., Bourbeau, R., Herring, A.D., Earn, J.D.D., Madrenas, J. (2013) Age-Specific Mortality During the 1918 Influenza Pandemic: Unravelling the Mystery of High Young Adult Mortality. *Plos One*, 8(8), e69586.
- Goudegnon, E.O.A., Gbedomon, R.C., Houessou, D.M., Gandji, K., Kpanou, B-V., Thoto, F.S. (2021). COVID-19 et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin : Étude exploratoire de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le régime et le comportement alimentaire des ménages dans les villes de Porto-Novo, Abomey-Calavi, Bohicon et Comè. ACED Bénin, septembre 2021.
- ILO. (2020) ILO monitor: COVID-19 and the world of work. Third edition updated estimates and analysis. [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms\\_743146.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743146.pdf).
- INSAE. (2010). Les entreprises au Bénin: Synthèse des résultats du deuxième Recensement Général des Entreprises. MPDEPP-CAG, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: MCA et All.
- INSAE. (2017). Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages, 3ème édition (EMICoV-2015): Principaux Indicateurs. MPD, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: INSAE.
- INSAE. (2019). Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Bénin, 2018, Rapport final. Cotonou : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, AFRISTAT, UEMOA.
- Merson, M. H., Black, R. E., & Mills, A. J. (Eds.). (2006). *International public health: Diseases, programs, systems, and policies* (2nd ed.). Jones and Bartlett Publishers.
- MIC (2020). Proposition d'un plaidoyer à soumettre au Gouvernement en faveur de l'accompagnement des PME/PMI suite à la crise de la COVID-19. Laboratoire d'Economie Publique – Ministre de l'Industrie et du Commerce, Cotonou.
- OECD. 2020. COVID-19 in Africa: Regional socio-economic implications and policy priorities. Tackling coronavirus (COVID-19) contribution to a global effort.

[https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132\\_132745-u5pt1rdb5x&title=COVID-19-in-Africa-Regional-socio-economic-implications-and-policy-priorities](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132_132745-u5pt1rdb5x&title=COVID-19-in-Africa-Regional-socio-economic-implications-and-policy-priorities)

OIE (2021). L'économie informelle l'approche des employeurs. Document de travail de l'Organisation Internationale des Employeurs. <https://www.ioe-emp.org/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=155932&token=bc1a8e2afab29144c65b9713bb8e302ce4a8eec7#:~:text=Selon%20cette%20approche%2C%20les%20entreprises,publics%20offerts%20aux%20entreprises%20formelles>.

Ohnsorge, F. et Yu, S. (2021). The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies. World Bank Group. <https://www.worldbank.org/en/research/publication/informal-economy>

PNUD Bénin (2020). Impacts de la crise de la Covid-19 au Bénin : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social. Document de travail n°20/01/PNUD/DPS, Mai 2020.

République du Bénin, Organisation des Nations Unies (Bureau pays) et Banque Africaine de Développement (2020). Étude des impacts socio-économiques de la covid-19 au Bénin.

UNAEIB (2021). Document de Politique Nationale de l'Économie Informelle au Bénin de l'Union Nationale des Acteurs de l'Economie Informelle du Bénin (UNAEIB). <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/benin/18143-20210726.pdf>

## ANNEXES

**Annexe :** Rapport des travaux de discussions de groupe (focus group) sur l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les entreprises informelles dans les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi au Bénin

### **Contexte**

Dans le cadre du projet « Améliorer le ciblage des politiques publiques pour l'emploi décent en Afrique francophone dans le cadre de la pandémie de Covid-19 », une enquête a été conduite en vue d'obtenir une meilleure compréhension des impacts de cette crise et surtout de l'efficacité des mesures de soutien aux entreprises du secteur informel dans le contexte de la Covid-19 au Bénin. Le protocole de recherche mis en place dans le cadre du projet a prévu que les résultats de l'enquête puissent être approfondis par des discussions de groupe. A cet effet, il a été réalisé une enquête qualitative auprès des groupes d'unités de production informelles.

Trois catégories de groupes de discussions ont été constituées : un groupe mixte, constitué d'hommes et de femmes, un groupe homogène composé uniquement de femmes et enfin un groupe homogène d'hommes. Au total, six (06) discussions de groupes sont réalisées, dont trois (03) dans la commune de Cotonou et trois (03) dans la commune d'Abomey-Calavi. Les participants des groupes sont choisis au hasard dans les arrondissements des deux communes. Les cibles sont les chefs de ménages et aussi les chefs d'entreprises informelles résidents dans les communes d'Abomey-Calavi et de Cotonou.

### **Canaux de transmission de l'impact de la pandémie de la COVID-19**

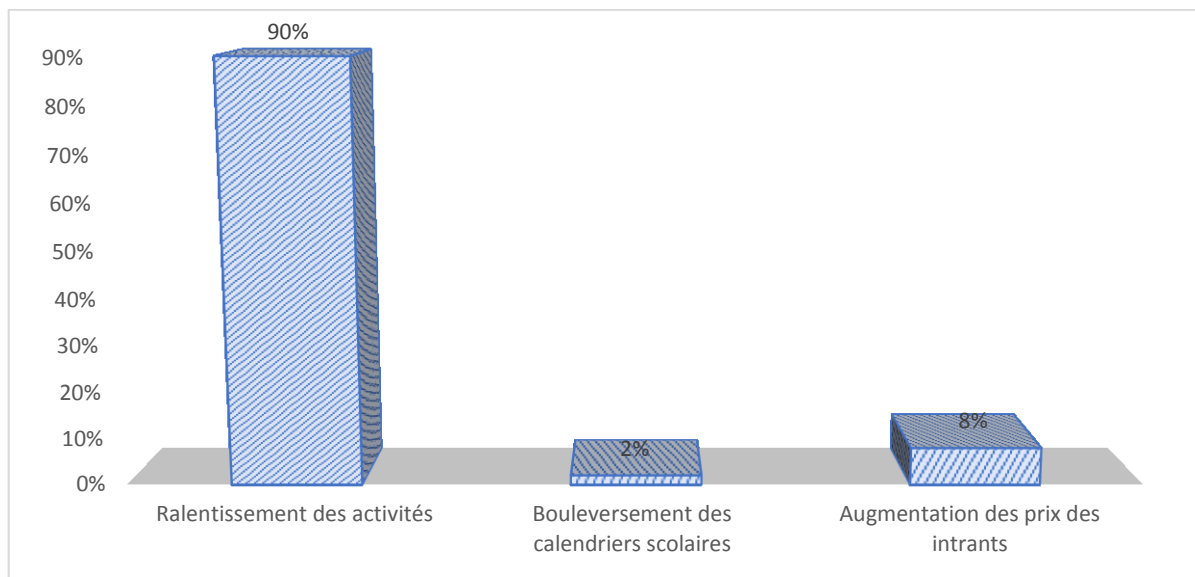
La première question adressée aux participants était de savoir comment les acteurs ont été impactés par la pandémie de la COVID-19 ?

Les différents groupes rencontrés ont identifié le ralentissement des activités comme principal canal d'impact de la pandémie. Environ 90% des hommes rencontrés dans les deux communes ont souligné la baisse de la demande de leur service comme manifestation du ralentissement des activités qu'ils ont subis. Les acteurs culturels du groupe des hommes ont reçu le choc du ralentissement des activités par la baisse de leur prestation artistique due à la fermeture des espaces culturels, des bars et l'interdiction des regroupements. Environ 2% des hommes rencontrés ont souligné le bouleversement des calendriers scolaires comme canal par lequel ils ont été affectés par la pandémie. Certains artisans (8% des participants) ont aussi souligné l'augmentation des prix des intrants comme un autre canal par lequel ils ont été affectés par la pandémie. Ainsi, suivant les groupes des hommes, la pandémie a donc un effet négatif sur



l'activité économique au niveau global. La figure 1 présente les principaux canaux de transmission de l'impact de la pandémie identifiés par les participants.

**Figure 1** : Principaux canaux de transmission de la pandémie de la Covid-19 selon le groupe des hommes



Source : Travaux de terrain

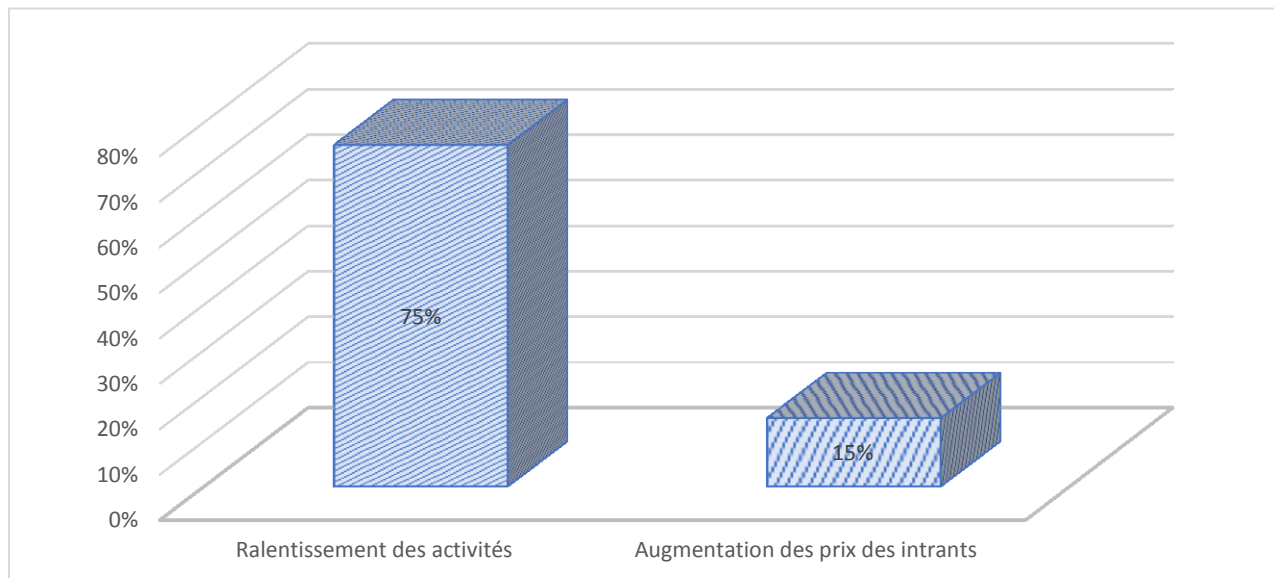
Le groupe des hommes a également souligné que la pandémie a augmenté la réticence des institutions de micro finance et des autres prêteurs. Selon le groupe des hommes, la fermeture des églises et surtout des écoles a accentué le ralentissement des activités étant donné que les écoles et les services religieux permettent à certains de leur conjoint de vendre. Par ailleurs, le groupe a aussi souligné que la fermeture des écoles et des services religieux a aussi augmenté les charges domestiques. Les mesures mises en place ont été respectées selon ce focus. Aucun membre de leurs entreprises ainsi que leur ménage n'ont été touché par la Covid-19.

**Encadré 1** : Témoignage d'un homme

*On m'appelle AGOSSA Samson j'ai 32 ans et je suis mécanicien moto. Lorsque la pandémie était arrivée, les activités ont ralenti. Certains sont restés à la maison et ne se déplaçaient plus. Or, c'est à travers leur déplacement que nous nous arrivons à trouver notre part. Ainsi, le fait que nos clients soient en difficultés nous a aussi mis en difficultés. Les prix des pièces ont augmenté. Ce qu'on payait à 100 francs avant la pandémie est passée à 150 francs voire 175 francs. J'ai respecté les gestes barrières et j'ai constaté aussi que des gens de mon environnement ont respecté même cela n'a pas été automatique au début. Lors des difficultés j'ai cherché à emprunter de l'argent mais je n'ai pas trouvé. Les proches n'en avaient pas et les Institutions de Microfinance étaient réticentes. La fermeture des écoles a limité l'activité de restauration de ma femme qui vend dans une école de la place. Et le fait que les enfants soient*

*restés à la maison a augmenté les charges dans un contexte où l'activité économique est ralentie et le prix des choses ont augmenté. Je ne peux pas vous dire ce que j'ai traversé sur la période. Les mesures du gouvernement étaient bonnes. Mais j'ai déploré le fait que les marchés ne soient pas fermés pendant la pandémie alors que les écoles étaient fermées.*

**Figure 2 :** Principaux canaux de transmission de la pandémie de Covid-19 selon le groupe des femmes



Source : Travaux de terrain

Les réponses fournies par les femmes sont similaires à celles des hommes. Elles ont aussi identifié la baisse de la demande, l'augmentation des prix des intrants comme principaux canaux par lesquels elles ont subi le choc. Soixante-quinze pourcent (75%) et quinze (15%) pourcent d'entre elles ont souligné respectivement la baisse de la demande adressée à leurs activités et l'augmentation des prix des intrants comme principaux canaux par lesquels elles ont subi le choc (voir figure 2). Ce qui a globalement eu un effet négatif sur l'activité économique du secteur informel. Les femmes ont aussi éprouvé des difficultés d'accès aux crédits. Par rapport à la fermeture des écoles et des services religieux, les femmes ont souligné que cela a vraiment affecté leurs activités en réduisant leurs heures de travail. A titre d'exemple, quand les enfants sont à la maison, il faut les surveiller et cela constitue un vrai obstacle pour les mamans de pouvoir bien mener des activités économique à temps.

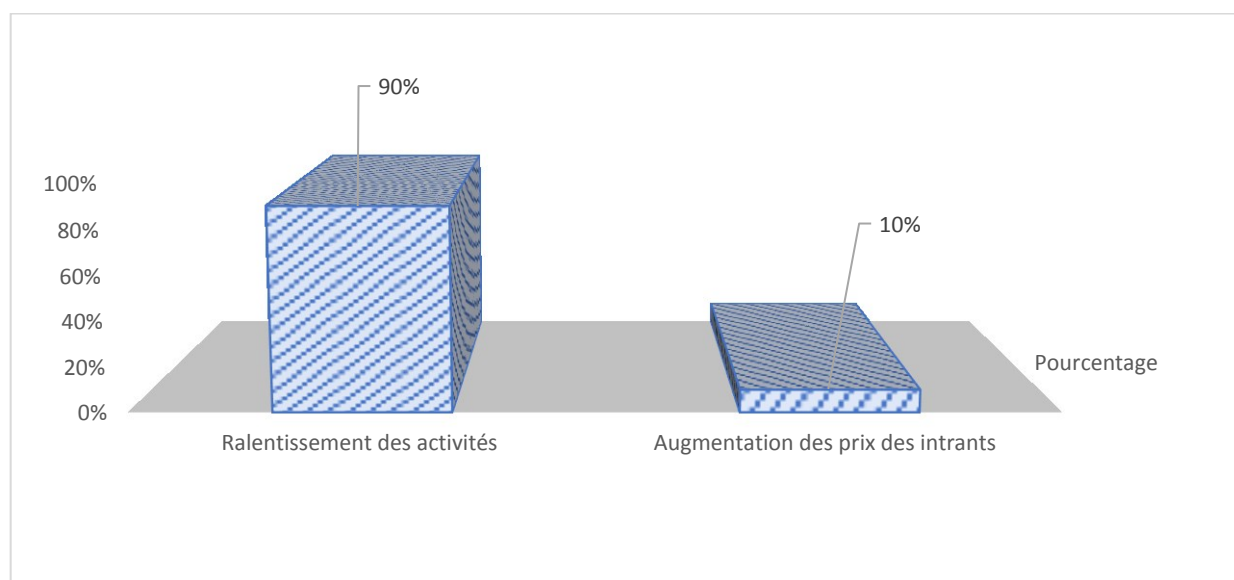
#### **Encadré 2 :** Témoignage d'une femme

*Une Coiffeuse dans le groupe des femmes, Madame NOUWAKPO Ablawa, nous a raconté comment elle a vécu le temps de la pandémie. A l'arrivée de la pandémie, la majorité de mes clientes étaient restées chez elle parce qu'elles ont eu peur d'être contaminées ; ce qui a réduit*

*considérablement mon chiffre d'affaires, nous dit-elle. J'ai mis en place le dispositif de lavage de mains, j'ai acheté des caches nez. Elle ajouta que l'arrivée de la pandémie a augmenté considérablement les prix des produits. Le déplacement était très difficile pour moi. Quand on a fermé les écoles et les églises, mes difficultés ont encore augmenté. Puisque, certaines de mes clientes qui se coiffent pour aller à l'église ne viennent plus fréquemment se coiffer. J'ai reçu la subvention du gouvernement, avoua-t-elle. Et ça m'a permis de réhabiliter mon salon. C'était bien. Je remercie le gouvernement pour cela. .*

A l'instar des hommes et des femmes, le groupe mixte a aussi des réponses similaires. A cet effet, quatre-vingt-dix (90%) pourcent des participants du groupe mixte ont identifié le ralentissement des activités comme principal canal par lequel la pandémie a affecté leurs activités contre dix pourcent (10%) (Voir figure 3).

**Figure 3** : Principaux canaux de transmission de la pandémie de Covid-19 selon le groupe mixte



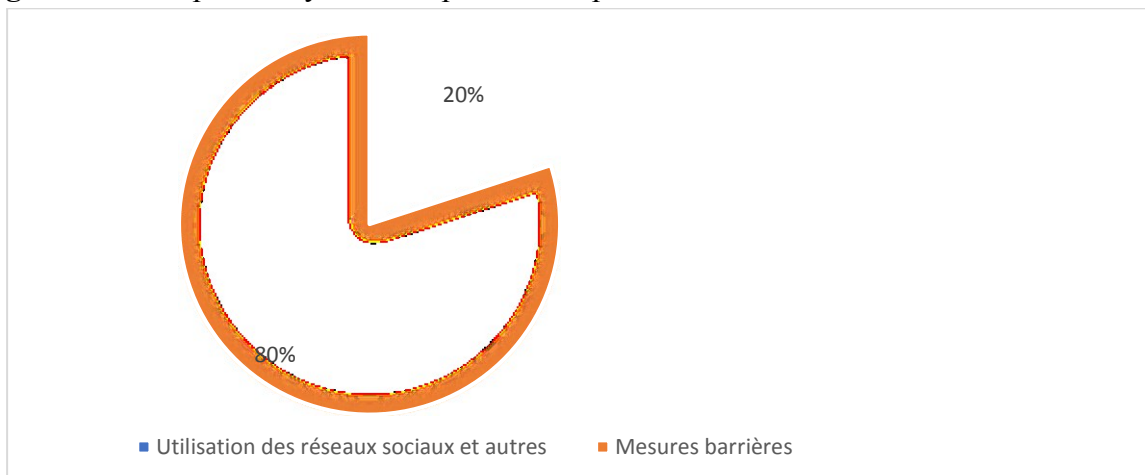
Source : Travaux de terrain

### **Moyens d'adaptation pour la résilience face à la pandémie**

Pour s'adapter à la pandémie, les différents groupes rencontrés ont respecté les mesures prises par le gouvernement. Il s'agit de l'installation des dispositifs de lavages des mains, des gels hydroalcooliques puis l'obligation de cache-nez. Cette stratégie a été adoptée par quatre-vingt pourcent (80%) des participants du groupe des hommes (figure 4) et soixante-dix-huit pourcent (78%) des participantes du groupe des femmes (figure 5). Quatre-vingt-deux pourcent (82%) des participants du groupe du groupe mixte ont aussi installé des dispositifs de lavages des mains, des gels hydroalcooliques et porté de cache-nez (figure 6). Certains artisans et commerçants ont changé leur mode d'approvisionnement étant donné les difficultés de voyage

et de déplacement. L'exécution de nos services est réalisée suite aux communications téléphoniques. Certains acteurs culturels ont souligné le changement de leurs canaux de prestations qui se font cette fois ci par les réseaux sociaux.

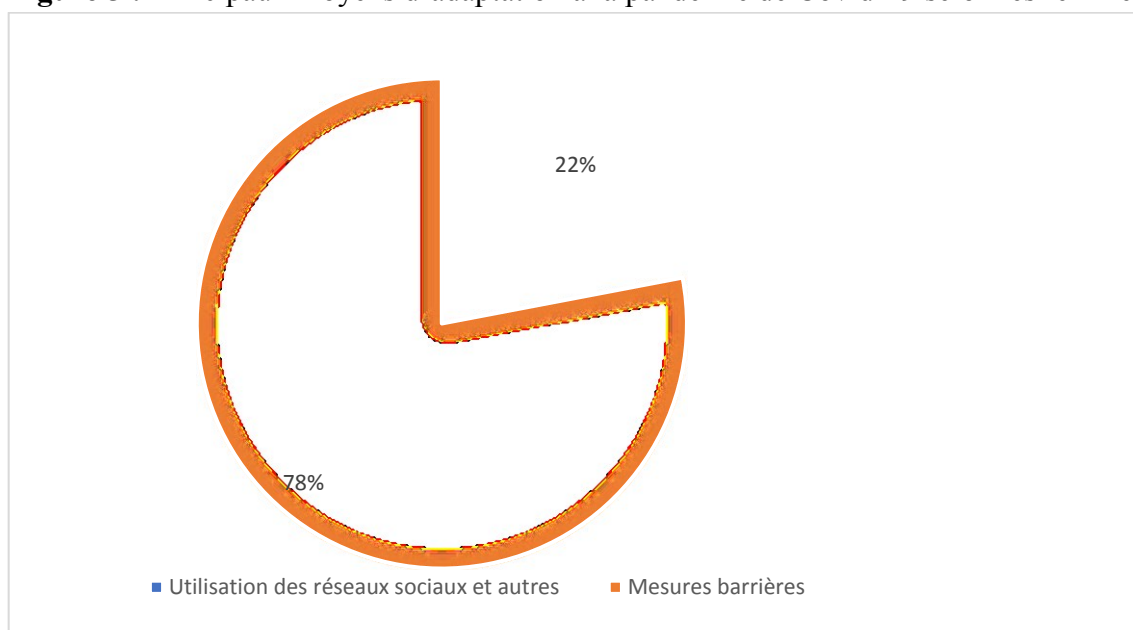
**Figure 4** : Principaux moyens d'adaptation à la pandémie de Covid-19 selon les hommes



Source : Travaux de terrain

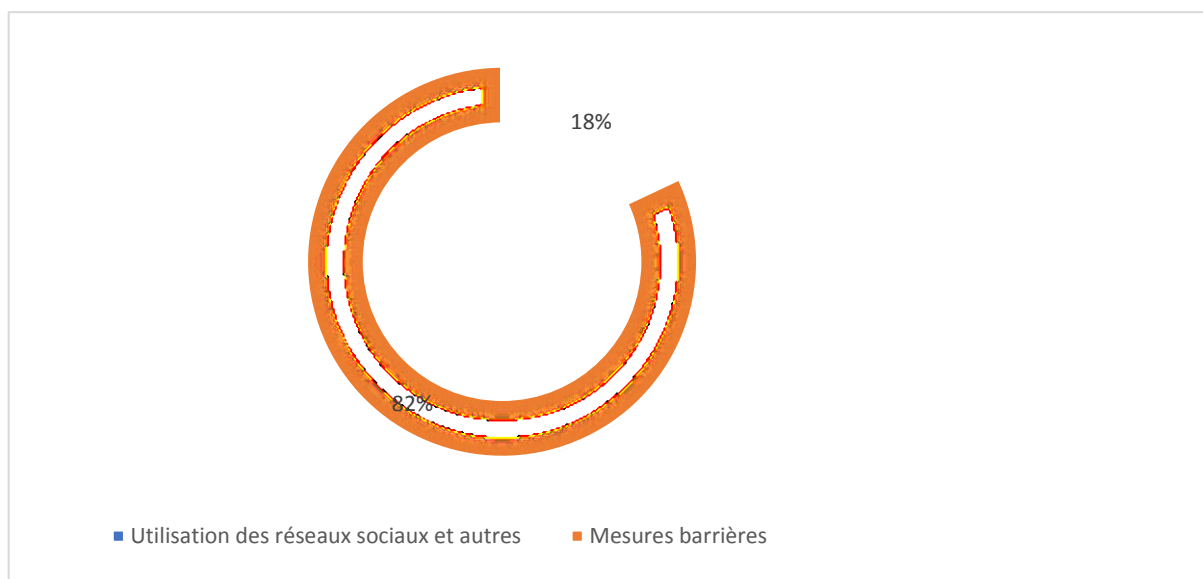
Aucun cas de contamination n'a été souligné par les différents groupes rencontrés ; aucune mesure de gestion des employés contaminés n'a donc été précisée. Dans le groupe des femmes, une d'entre elle a reçu un transfert d'argent du gouvernement lors de la pandémie. Toutefois, selon le groupe des femmes les critères fixés pour bénéficier des programmes publics de protection sociale ne sont pas claires. Les groupes des hommes et le groupe mixte ont aussi confirmé cette réponse fournie par les femmes.

**Figure 5** : Principaux moyens d'adaptation à la pandémie de Covid-19 selon les femmes



Source : Travaux de terrain

**Figure 6 :** Principaux moyens d’adaptation à la pandémie de Covid-19 selon le groupe mixte



Source : Travaux de terrain

Pour les accompagner certains groupes préfèrent l’octroi des crédits pour faciliter le développement de leurs activités, d’autres préfèrent la prise en charge des factures d’eaux et d’électricité d’une période de la pandémie avec un montant d’accompagnement.

### Degré d’appréciation des mesures gouvernementales

Selon les groupes des hommes, les règles et restrictions du gouvernement pour endiguer la propagation de la maladie ont contribué au ralentissement de la propagation de la pandémie. Dans le groupe des hommes, quatre-vingt-huit pourcent (88%) d’entre eux ont une très bonne appréciation des mesures mises en place par le gouvernement, neuf pourcent (9%) d’entre eux ont donné une bonne appréciation et trois (03) pourcent ont donné une mauvaise appréciation (Tableau 1).

**Tableau 1 :** Degré d’appréciation des hommes sur les mesures gouvernementales contre la Covid 19

<i>Degré d’appréciation des mesures de la pandémie</i>	<i>Pourcentage</i>
Très bonne appréciation	88%
Bonne appréciation	9%
Mauvaise appréciation	3%

Source : Travaux de terrain

Les groupes des femmes ainsi que les groupes mixtes ont aussi fourni les mêmes réponses que les groupes des hommes. Toutefois, certaines femmes ont souligné la non fermeture des

marchés comme principale limite des mesures mises en place par le gouvernement. Ce qui fait que les mesures prises par le gouvernement ne sont pas totalement suffisantes pour enrayer la pandémie. Ainsi, selon le groupe des femmes, soixante-onze pourcent (71%) d'entre eux ont donné une très bonne appréciation des mesures mises en place par le gouvernement, vingt-quatre pourcent (24%) d'entre eux ont donné une bonne appréciation et cinq (05) pourcent ont donné une mauvaise appréciation (Tableau 2).

**Tableau 2 :** Degré d'appréciation des femmes sur les mesures gouvernementales contre la Covid 19

<i>Degré d'appréciation des mesures de la pandémie</i>	<i>Pourcentage</i>
Très bonne appréciation	71%
Bonne appréciation	24%
Mauvaise appréciation	5%

Source : Travaux de terrain

**Tableau 3 :** Degré d'appréciation du groupe mixte sur les mesures gouvernementales contre la Covid 19

<i>Degré d'appréciation des mesures de la pandémie</i>	<i>Pourcentage</i>
Très bonne appréciation	90%
Bonne appréciation	9%
Mauvaise appréciation	1%

Source : Travaux de terrain

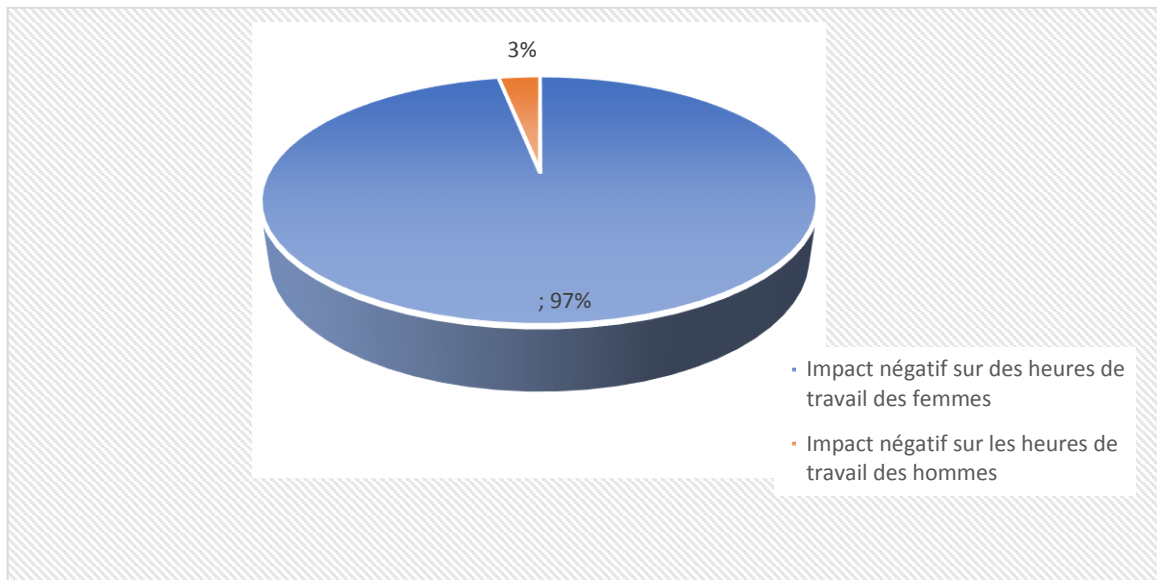
Dans le groupe mixte, seulement un pourcent (1%) des participants ont donné une mauvaise appréciation des mesures mises en place par le gouvernement. Quatre-vingt-dix pourcent (90%) des participants du groupe mixte ont donné une très bonne appréciation et neuf pourcent (9%) une bonne appréciation (Tableau 3). Pour l'ensemble des participants au focus groupe, le gouvernement béninois a été efficace dans la gestion de la pandémie.

### **Questions spécifiques au marché du travail**

Selon les groupes des femmes, la fermeture des écoles et la période de confinement a augmenté les charges des travaux domestiques. En effet, pendant la pandémie, les écoles ont été fermées, ce qui a retenu les enfants à la maison. Ce qui a augmenté le temps consacré à leur surveillance, leur entretien et le repas. Selon les groupes des femmes, ces charges domestiques sont majoritairement retombées sur elles. Ce qui a impacté négativement leur temps de travail. Quatre dix-sept pourcent (97%) des enquêtés des groupes de femmes rencontrés ont fourni cette

réponse. Toutefois, trois pourcent d'entre elles (3%) ont souligné que cela a également affecté le temps de travail de leurs maris ainsi que leurs budgets (figure 7).

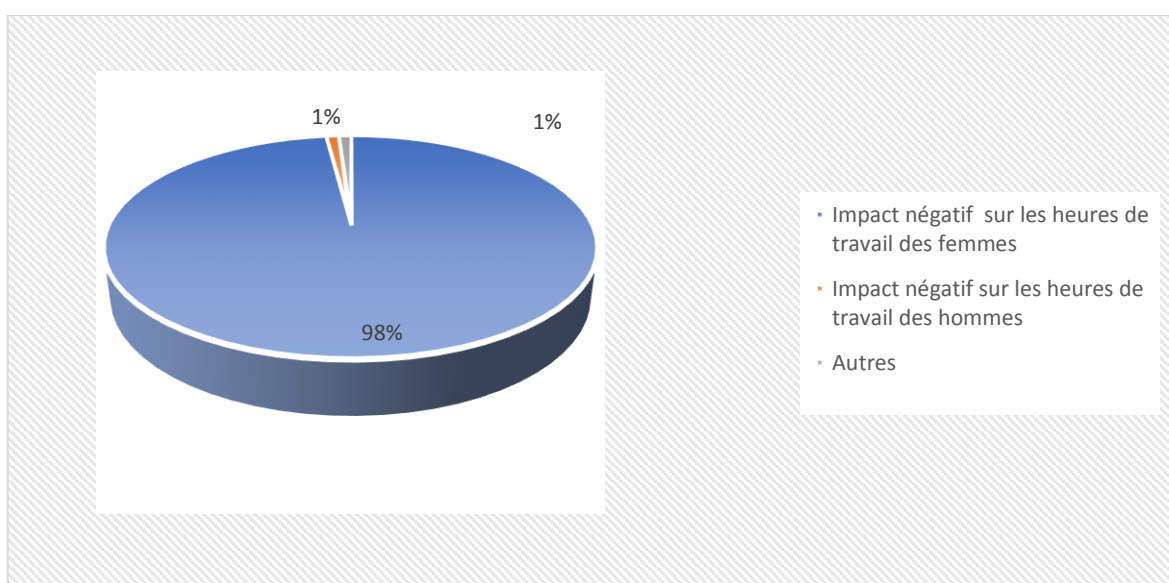
**Figure 7** : Réponses des femmes sur l'impact de la pandémie sur le marché du travail



Source : Travaux de terrain

Les hommes rencontrés dans les focus ont aussi approuvé la réponse fournie par les femmes. En effet, quatre-vingt-dix-huit pourcent (98%) des enquêtés du groupe des hommes ont souligné que la pandémie a eu un impact négatif sur le temps de travail des femmes contre un pourcent (1%). Une catégorie de personnes n'a fourni aucune réponse à ce sujet. Elle représente un pourcent (1%) dans le groupe des hommes (figure 8).

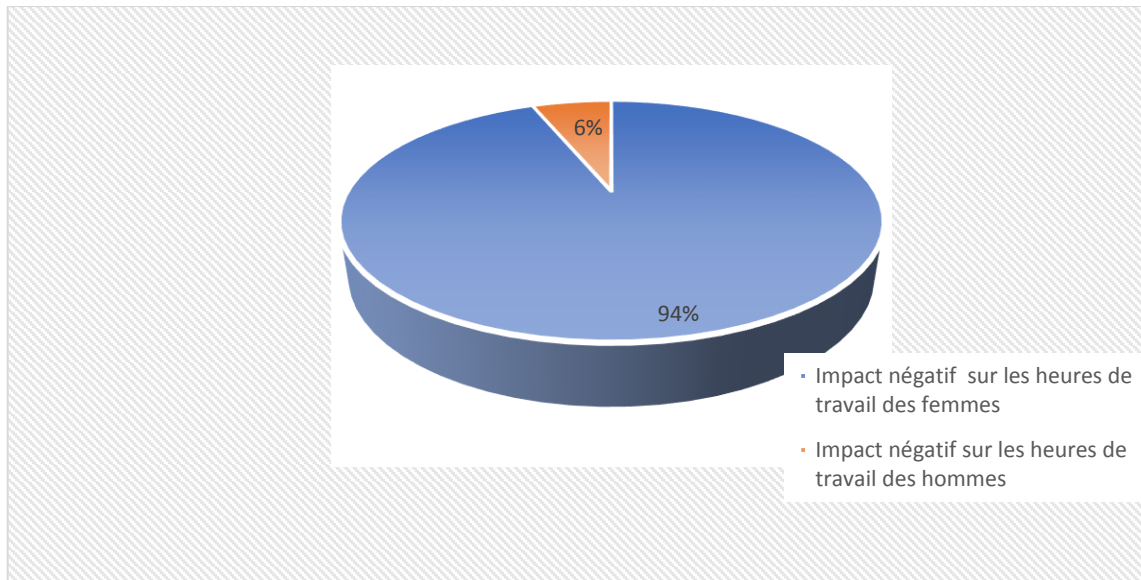
**Figure 8** : Réponses des hommes sur l'impact de la pandémie sur le marché du travail



Source : Travaux de terrain

Dans le groupe mixte, seulement six pourcent des enquêtés (6%) des participants de ce groupe ont pensé que la pandémie a eu un impact négatif sur les heures de travail des hommes. Dans ce groupe quatre-vingt-quatorze pourcent (94%) d'entre eux ont pensé que la pandémie a eu un impact négatif sur le temps de travail des femmes.

**Figure 9:** Réponses du groupe mixte sur l'impact de la pandémie sur le marché du travail



Source : Travaux de terrain

Les femmes ont aussi souligné que le fait que les enfants soient restés à la maison a augmenté leur implication dans les activités domestiques et aussi dans les activités commerciales. Les participants aux focus groupes ont souligné que la pandémie en réduisant les opportunités d'emploi, en ralentissant les activités et les mesures de confinement qu'elle a occasionnée a aggravé le chômage, la précarité de l'emploi et modifié aussi le rapport entre l'homme et la femme. La perte de l'emploi et le ralentissement des activités des conjoints ont modifié le traitement des conjoints dans les ménages, selon les participants aux focus groupes.

Les participants ont souligné que la baisse du temps et de revenus a été comblée par l'augmentation des loisirs (regarder la télévision, connexion aux réseaux sociaux principalement WhatsApp) et la diversification de leurs activités. Selon les participants, les spécificités des couches vulnérables étaient plus ou moins respectées. Mais toutes les couches vulnérables n'ont pas été représentées dans les instances.



## Quelques photos



Photo 1 de terrain prise avec un groupe d'hommes à Cotonou



Photo 2 de terrain prise avec un groupe de femmes à Cotonou



Photo 3 de terrain prise avec un groupe de femmes et d'hommes

